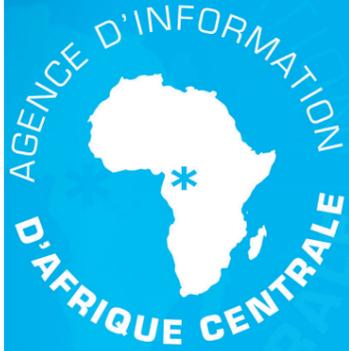


RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 4266 - MARDI 7 JUIN 2022



Le siège de la DGDA à Kinshasa

RECETTES PUBLIQUES

Nouvelles performances des régies financières au mois de mai

Les recettes des régies financières vont de mieux en mieux. Elles sont même destinées à être améliorées davantage en cas de recouvrement maximal de l'impôt spécial sur les profits excédentaires dit « Impôt

sur les super profits ». Car selon le ministre des Finances, les profits excédentaires qu'auraient dû payer les entreprises minières en phase d'exploitation, en avril dernier, sont très inférieurs aux prévisions.

Dans l'ensemble, les recettes réalisées au mois de mai sont de 1 866 2 milliards CDF, soit 141% du taux de réalisation par rapport aux prévisions mensuelles qui étaient de 1 326, 5 milliards CDF.

Page 4

CRISE RDC-RWANDA

Félix Tshisekedi consulte son homologue Denis Sassou N'Guesso



Les Présidents Félix Tshisekedi et Denis Sassou N'Guesso à Oyo

En séjour de travail de 48 heures à Oyo, dans le départe-

ment de la Cuvette en République du Congo, le président

Félix Tshisekedi, au cours d'un point de presse, a réitéré sa détermination de faire de la République démocratique du Congo (RDC) un havre de paix.

Pour lui, la vocation hospitalière de la RDC ne peut pas être perçue comme une fenêtre d'opportunité par des pays voisins dans leur velléité de sa déstabilisation. La tension actuelle à l'Est de la RDC n'affecte pas sa foi en la réussite des pourparlers de Nairobi qui devront se poursuivre malgré tout.

Page 3

LOI SUR LA SOUS-TRAITANCE DANS LE SECTEUR PRIVÉ

L'ARSP appelée à prendre ses responsabilités dans le secteur



Un site minier de la Gecamines

Tenant compte des difficultés constatées dans la mise en œuvre de la loi sur la sous-traitance dans le secteur privé, le chef de l'Etat n'a pas hésité à encourager l'Autorité de régulation de la sous-traitance dans le secteur privé (ARSP) de procéder, dès la semaine prochaine, à un contrôle rigoureux des activités de

sous-traitance commandées par les entreprises donneuses d'ordre.

Il lui a été également demandé d'appliquer, le cas échéant, la sanction ultime de fermeture administrative momentanée de toute entreprise récalcitrante, tel que prévu dans l'article 28 de la loi sur la sous-traitance.

Page 3

CAN 2023

Les Léopards au Soudan après la défaite à domicile face au Gabon

Les Léopards sont déjà à Khartoum où ils vont affronter, demain, les Crocodiles du Nil du Soudan, en deuxième journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) Côte d'Ivoire 2023. Les joueurs du sélectionneur argentin Hector Cuper sont obligés de ramener un bon résultat face à une équipe soudanaise battue en

première journée par les Mourabitounes de la Mauritanie sur le score de zéro but à trois.

Les Léopards se mettent donc d'emblée dans la difficulté à l'entame de ces éliminatoires, n'ayant plus droit à l'erreur pour la suite. L'on note dans ce groupe les absences des cadres expérimentés à l'instar de Bakambu et autres.

Page 6



Héctor Cuper

ÉDITORIAL

Les Premières

Aux côtés de leurs époux chefs d'Etat, elles ont décidé d'associer leurs énergies pour aller au-delà de la prestigieuse position de First Ladies qu'elles occupent. En 2002, les épouses des présidents de plusieurs pays résolurent de créer l'Organisation des premières dames d'Afrique contre le sida. Une exception dans l'univers institutionnel public du continent où, en principe, prédomine l'action gouvernementale en vertu de la légalité constitutionnelle.

Les mamans présidentes, comme les nomme le langage familier en Afrique, se donnèrent la mission d'investir le champ social, en mettant un accent particulier sur cette pandémie du VIH/sida dont on sait à quel point elle a affecté l'Afrique. Des années plus tard, leur périmètre d'intervention s'est élargi et leur mouvement est devenu l'Organisation des premières dames d'Afrique pour le développement-Opdad-. A la première bataille, elles joignirent l'éducation des enfants, des jeunes et l'autonomisation de la femme.

Tout bien considéré, ce champ social tel que dévoilé plus haut a toujours été le niveau d'intervention sur lequel, très souvent, pèchent les mandats électoraux des hommes qu'elles accompagnent tout au long de leur vie. Non que les chefs d'Etat n'y accordent que peu d'importance mais du fait de leur densité, les moyens mobilisés ne suffisent pas toujours pour prendre à bras-le-corps la demande croissante de ces trois strates dominantes de la population. C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles les Premières dames d'Afrique ne baissent pas les bras.

En deux décennies, l'Opdad a mis sa petite expérience au service d'un lobbying dont se sont souvent félicitées les instances onusiennes auprès desquelles ses membres recueillent conseils et aides diverses. L'Onusida est particulièrement intéressée par la mobilisation autour des valeurs défendues par cette organisation. Dans quelques jours, sauf changement, les Premières dames d'Afrique se retrouveront à Brazzaville pour esquisser un tour d'horizon du chemin parcouru.

A l'instar d'autres structures internationales de même envergure, l'Opdad a subi les contrariétés de la crise sanitaire de covid-19. Mais comme les pays dont relèvent ses très distinguées membres, elle devra s'adapter aux changements qui s'y opèrent, capitaliser sur les partenariats qu'elle a noués et continuer de porter sa voix pour servir et toujours servir la cause sociale de l'Afrique.

Le Courrier de Kinshasa

VELLÉTÉS DE DÉSTABILISATION DE LA RDC ET DE LA SOUS-RÉGION

La société civile mène un plaidoyer de haut niveau

Une plate-forme de la société civile congolaise, la Dynamique communautaire pour la cohésion sociale et le développement (Dycod), vient de saisir le secrétaire général des Nations unies au sujet de la déstabilisation envisagée de la République démocratique du Congo (RDC) et de la sous-région.

Le 30 mai dernier, la Dycod a écrit au secrétaire général des Nations unies, avec copies aux institutions régionales et internationales ainsi qu'à certains pays pour lui faire part de son plaidoyer proposant des pistes de solution visant à prévenir des conséquences désastreuses en Afrique centrale. Elle attend, par ailleurs, d'être reçue en audience par toutes les personnalités visées par sa correspondance pour des plus amples explications de ses propositions.

En effet, relevant les derniers développements des relations entre la RDC et le Rwanda marquées par le soutien avéré du régime rwandais aux rebelles du M23 qui font des morts dans l'est de la RDC depuis plusieurs années déjà, cette structure attend du secrétaire général de l'ONU et des instances régionales et internationales notamment de « condamner cette attitude récidiviste du Rwanda et ses acolytes qui vise à torpiller les efforts de pacification engagés en RDC, voulant imposer l'intégration des rebelles et miliciens dans l'armée congolaise par un nouveau mixage et brassage afin de poursuivre le pillage des ressources

naturelles dans l'est du Congo ». La Dycod exhorte également les personnalités et les institutions visées à « accompagner la RDC et la sous-région dans la mise en place et l'opérationnalisation sans délai d'un programme de DDR-régional visant le rapatriement des groupes armés étrangers dans leurs pays respectifs » ; à « prendre les mesures qui s'imposent contre les ennemis de la paix en RDC et dans la sous-région » ; et « de se rappeler de la nécessité de la mise en application des recommandations du Rapport Mapping des Nations unies en vue de mettre fin à l'impunité des crimes internationaux qui continuent à se perpétrer en RDC ».

Les groupes armés exhortés à adhérer au processus de paix De son côté, le Conseil de sécurité des Nations unies condamne tous les groupes armés qui écument l'est de la RDC dont le M23, la Coopérative pour le développement du Congo, les FDLR, la RED Tabara, les Mai-Mai et autres. Tout en exigeant la fin de toute forme de violences dans cette partie du pays, il s'insurge également contre les attaques récem-

ment perpétrées contre les Forces armées de la République démocratique du Congo et la Monusco.

Le Conseil de sécurité recommande, par ailleurs, à ces groupes armés de se dissoudre définitivement, de déposer les armes et de participer au Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation. Pour les rebelles étrangers présents en RDC, il les exhorte à se désarmer et à retourner immédiatement et sans condition dans leurs pays d'origine respectifs. « Le Conseil se déclare également préoccupé par la situation humanitaire dans l'est de la RDC, aggravée par l'insécurité généralisée, notamment les activités déstabilisatrices des groupes armés et les attaques prenant les camps de personnes déplacées pour cible », appuie-t-il, saluant l'engagement des chefs d'Etat de la région pour l'instauration d'une paix durable en RDC et leur soutien à la Monusco. Il souligne, par contre, que l'élimination de la menace des groupes armés étrangers nécessitera une approche intégrée à l'échelle régionale et une forte volonté politique.

Lucien Dianzenza

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI : Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -

Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordonnatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin

Maouakani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbélé Ngonu

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

LOI SUR LA SOUS-TRAITANCE DANS LE SECTEUR PRIVÉ

L'ARSP appelée à prendre ses responsabilités

La loi sur la sous-traitance tarde encore à se mettre en application dans le secteur privé où l'on note quelques cas de résistances dans le chef de certaines entreprises donneuses d'ordre, principalement dans le secteur minier. Cette situation fait partie des difficultés relevées dans les différents rapports publiés sur ladite loi dans un secteur privé peu enclin à accomplir ses missions, notamment celle d'assurer la promotion des entreprises à capitaux congolais.

Dans sa communication traditionnelle lors de la cinquante-sixième réunion du Conseil des ministres tenue le 3 juin en visioconférence, le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, y est revenu en faisant également un triste constat. Il a été relevé, entre autres, que nonobstant l'augmentation statistique sur les deux dernières années du taux d'accès au marché de sous-traitance, cette embellie n'est que de façade. En effet, cette augmentation paraît purement numérique et ne se traduit pas en termes de volume d'affaires confiées aux sous-traitants à capitaux congolais, rapporte le compte-rendu du Conseil. Prenant à bras le corps cette

situation et tirant les conséquences de ce constat, le chef de l'Etat n'a pas hésité à encourager l'Autorité de régulation de la sous-traitance dans le secteur privé (ARSP) de procéder, dès la semaine prochaine, à un contrôle rigoureux des activités de sous-traitance commandées par les entreprises donneuses d'ordre. Il lui a été également demandé d'appliquer, le cas échéant, la sanction ultime de fermeture administrative momentanée de toute entreprise récalcitrante, tel que prévu dans l'article 28 de la loi sur la sous-traitance.

Le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, a, par ailleurs, invité toutes les autorités concernées par la mise en



Un site minier de la Gecamines

œuvre de cette sanction, notamment les gouverneurs de provinces, à collaborer, chacun dans la limite de ses compétences, avec les instances

judiciaires. Ces différentes autorités sont astreintes d'établir une synergie permettant à l'ARSP d'accomplir ses missions afin d'assurer la

promotion des entreprises à capitaux congolais et de faire émerger une classe moyenne dans le pays.

Alain Diasso

CRISE RDC-RWANDA

Félix Tshisekedi consulte son homologue Denis Sassou N'Guesso

Le séjour de travail de quarante-huit heures effectué par le président Félix-Antoine Tshisekedi à Oyo, dans le département de la Cuvette, en République du Congo, a été sanctionné le 5 juin par un point de presse au salon d'honneur de l'aéroport d'Ollombo.

Tenu conjointement par le président Denis Sassou N'Guesso et son homologue de la RDC, cet échange avec la presse des deux pays a permis de lever un coin de voile quant au contenu du tête-à-tête que les deux chefs d'Etat avaient eu la veille. Se déclarant très affecté par la situation sécuritaire alarmante qui prévaut dans l'est de son pays sur fond d'affrontements entre les Fardc et le M13 soutenu par le Rwanda, le président Félix Tshisekedi a, d'emblée, tenu à rappeler ses efforts de paix entrepris dans la région depuis son accession à la magistrature suprême avec, à la clé, un message de paix envoyé à ses pairs. Rappelant également son credo, celui d'ériger «des ponts plutôt que des murs», le cinquième président du Congo indépendant a, néanmoins, mis un bémol. Le fait de vouloir la paix, la fraternité et la solidarité entre peuples de la région n'est pas en soi une faiblesse, a-t-il fait observer. Pour le chef de l'Etat de la

RDC, la vocation hospitalière ne peut pas être perçue comme une fenêtre d'opportunité par des pays voisins dans leur velléité de déstabilisation de son pays, parce qu'aujourd'hui, a-t-il ajouté, «il n'y a pas de doute, le Rwanda a soutenu le M23 pour venir agresser la RDC». Et d'ajouter que la résurgence de ce mouvement armé défait en 2013 avec confiscation de son arsenal militaire ne peut être que le fait du Rwanda dont le soutien lui apporté n'est plus qu'un secret de polichinelle. Tout en espérant que Kigali reviendra aux bons sentiments, le président Félix-Antoine Tshisekedi a rappelé que la RDC est un havre de paix et qu'elle veut le demeurer, elle qui cherche, par tous les moyens, à balayer la vingtaine d'années de violence, d'exactions et de guerre qu'elle a endurées particulièrement dans sa partie est. «Je réitère la volonté de la RDC de ne plus vivre en se regardant en chiens de faïence avec ses voisins», a



Les Présidents Félix Tshisekedi et Denis Sassou N'Guesso à Oyo

martelé le président Félix Tshisekedi tout en exprimant le vœu de voir le processus de paix de Nairobi aboutir.

La dynamique ainsi enclenchée, a-t-il indiqué, doit se poursuivre et cela se fera en dehors du M23 traité aujourd'hui au même titre que les forces négatives pour avoir relancé les hostilités. La tension actuelle dans l'est de la RDC n'affecte ce-

pendant pas la foi du chef de l'Etat RD congolais en la réussite de ces pourparlers. D'où sa demande à tous les intervenants, y compris le Rwanda, de revenir aux bons sentiments pour faire avancer ce processus et ce, avec l'appui du patriarche Denis Sassou N'Guesso dont l'apport est très attendu. Intervenant à la suite de son homologue de la RDC, le président Denis Sassou

N'Guesso a lancé vivement un message de paix, la seule alternative à ses yeux pour faire bouger les lignes dans la région, au regard d'innombrables défis et crises multiformes que connaît le continent. Pour avoir mené avec bonheur plusieurs médiations dans la région des Grands lacs, ce dernier s'est dit confiant pour la suite des événements.

A. D.

RECETTES PUBLIQUES

Nouvelles performances des régies financières au mois de mai

La direction générale des Impôts a réalisé 178% des objectifs lui assignés contre 115% pour la Direction générale des recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participations (Dgrad).

Les recettes des régies financières vont de mieux en mieux. Elles sont même destinées à être améliorées davantage en cas de recouvrement maximal de l'impôt spécial sur les profits excédentaires dit « Impôt sur les super profits ». Car, selon le ministre des Finances, Nicolas Kazadi, les profits excédentaires qu'auraient dû payer les entreprises minières en phase d'exploitation en avril dernier sont très inférieurs aux prévisions.

Dans l'ensemble, les recettes réalisées en mai sont de 1 866 2 milliards de CDF, soit 141% du taux de réalisation par rapport aux prévisions mensuelles qui étaient de 1 326, 5 milliards de CDF. La Dgrad a mobilisé 297,6 milliards de

CDF, soit 80% sur les prévisions mensuelles de 372,1 milliards CDF contre 1329,5 milliards de CDF ; soit 178% sur les objectifs assignés à la Direction générale des impôts. La Dgrad a également réalisé une performance de 239 milliards de CDF représentant 115% des prévisions mensuelles de l'ordre de 207,8 milliards de CDF.

Intervenant au cours de la 56^e réunion du Conseil des ministres, le 3 juin, le ministre des Finances a précisé, pour ce qui concerne les profits excédentaires, que seules douze entreprises sur quarante ont payé cet impôt pour un montant total de 255,4 milliards de CDF. Il a relevé, en outre, que les plus grandes entreprises minières du pays



Le siège de la DGDA à Kinshasa

n'ont pas payé cet impôt alors qu'elles devaient le faire. Aussi, les entreprises qui ont déclaré et payé l'impôt ne l'ont pas forcément payé correctement.

En plus, a noté le mi-

nistre Nicola Kazadi, sur un échantillon de sept entreprises, il apparaît qu'un montant d'au moins 920 milliards de CDF peut encore être recouvré par voie de redressement.

Au total, environ 1 600 milliards de CDF auraient dû être acquittés par le secteur minier au titre de l'impôt sur le super profit en avril dernier.

Jules Tambwe Itagali

COVID-19

Plus de deux millions de personnes vaccinées en RDC

Le bulletin du comité multisectoriel de la lutte contre la pandémie indique que, depuis le début de la vaccination en République démocratique du Congo (RDC), le 19 avril 2021, 2 262 729 personnes ont été vaccinées, dont plus de 1 400 000 complètement vaccinées par rapport à la cible.

Parmi les personnes complètement vaccinées, plus d'un million l'ont été avec le vaccin Johnson and Johnson. Selon le comité multisectoriel de la riposte, l'objectif est d'atteindre 2 500 000 personnes par mois ou 625 000 par semaine. Selon le Programme élargi de vaccination, cet objectif est faisable.

Depuis le début de la vaccination avec Moderna, Pfizer, Johnson and Johnson et Sinovac, 448 sites sont fonctionnels en routine. Sur les 26 provinces touchées par la pandémie, 15 sont actives à la vaccination, notamment Kinshasa; Nord Kivu ; Sud Kivu; Haut Katanga

; Lualaba ; Sud Ubangi; Haut Uélé ; Tshopo ; les provinces de l'Ituri, Kongo central ; Kwilu ; Kasai ; Kasai oriental; Equateur et Kasai central. Le cumul des cas, depuis le 10 mars 2020, est de 89 626 cas confirmés, dont 89 624 et deux cas probables. Au total, il y a eu 82 562 personnes qui ont été guéries. Le nombre de décès s'élève à 1 338. S'agissant de nouveaux cas, il est à noter que le 2 juin, 105 nouveaux cas ont été confirmés dans trois provinces, dont 93 à Kinshasa, 9 à Lualaba et 3 au Kongo central. 95 échantillons testés dans le pays.

Blandine Lusimana



Une équipe mobile de la vaccination contre la Covid-19DR

PROVINCES DE KASAÏ CENTRAL ET ORIENTAL

Le Proader évalue les capacités de Bio Agri Business

L'appréciation des aptitudes de l'opérateur agricole actif dans les deux provinces rentre dans le cadre de la mise en œuvre du souhait du chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, de booster la production et la transformation du manioc panifiable en vue de la réduction de l'importation de la farine de blé.

Des experts du Projet d'appui au développement intégré de l'économie rurale (Proader), projet ancré au ministère du Développement rural et bénéficiant de l'appui financier de la Banque africaine de développement (BAD), ont été dépêchés dans le Kasai central pour évaluer l'opérateur agricole Bio Agri Business (BAB). Cette évaluation entre dans le cadre des actions en vue de la production et de la transformation du manioc panifiable pour réduire l'importation de la farine de blé, selon le souhait du chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi. La mission conduite par le coordinateur national du Proader, Joseph Muamba Lubemba, avait pour objet de vérifier les capacités techniques, en ressources humaines et équipements de l'opérateur agricole BAB. Ceci, en vue de la production et la transformation du manioc pour la fabrication de la farine panifiable. La mission devait également procéder à l'évaluation environnementale et sociale dans les différents sites du Kasai central.

A Kananga, chef-lieu de cette province, les experts venus de plusieurs institutions dont la présidence de la République à travers la Cellule d'appui au programme d'urgence intégré de développement communautaire, le ministère du Développement rural, l'Agence congolaise de l'environnement (ACE) et du Proader ont eu un tête-à-tête avec les représentants de BAB et d'autres structures qui devraient accompagner cet opérateur agricole dans sa nouvelle tâche sur l'objet de la mission qui les conduit au Kasai central.

Une descente sur terrain

La délégation du Proader a, ensuite, fait une descente sur le terrain à Lubondaie, dans le territoire de Dibaya, où BAB dispose de quatre blocs pour l'exploitation des terrains cédés gratuitement à cet opérateur agricole par les autorités coutumières, dans le cadre du programme volontariste agricole. Il a été noté que cet opérateur agricole voudrait bien mettre une partie de son terrain à la disposition des paysans regroupés dans les associations et/ou unions, en vue de

répondre à la stratégie de 4 P prônée par le Proader dont Partenariat-Public-Privé-Producteur, l'objectif du projet étant de booster l'économie rurale.

Selon ces experts, ces terrains proposés ont l'avantage d'être déjà soit labourés et cédés à la population pour la culture des niébés, soit encore déjà dessouchés. Tous ces espaces cultivables, souligne-t-on, ont été visités et ont permis aux experts en environnement du secrétariat général et de l'ACE de faire leur screening ou évaluation préalable sur le plan environnemental des différents sites en vue de recommandations devant conduire, entre autres, à l'étude des impacts environnementaux.

Des engins pour une agriculture industrielle

Dans son constat, la mission a été surprise de réaliser que sur le plan équipement, BAB dispose, dans sa base de Lubondaie en construction, des engins nécessaires pour une agriculture industrielle. Ceci constitue, à l'en croire, une dotation du gouvernement de la République à travers le ministère de l'Agriculture. Mais également, ces experts ont noté que malgré cet impressionnant équipement, aucune graine n'y a été plantée pour des raisons inavouées.

Dans cette même base de BAB Lubondaie, la délégation venue de Kinshasa a, en outre, noté la présence des différentes pièces des machines de transformations de maïs et de manioc abandonnées à même le sol et exposées à toutes sortes d'intempéries. Elle a plaidé, par conséquent, auprès du représentant du fournisseur en vue d'accélérer le processus de montage de l'usine de transformation de manioc, en particulier, afin de permettre à BAB de bien remplir la nouvelle mission lui confiée relative à la production et transformation du manioc planifiable.

Un contrat avec Proader et des sous-conventions avec les paysans

Cette évaluation permettrait donc, au cas où les résultats répondraient aux attentes, la signature d'une conven-



Des tracteurs pour l'agriculture 2 - Des experts en plein travail.

tion entre Proader et BAB ainsi que des sous-conventions avec les paysans à travers leurs différentes structures.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de cette volonté exprimée par le président de la République, de réduire l'importation de la farine de blé par la production et la transformation du manioc panifiable, après le Kasai central, l'autre étape pour les experts de Proader a été la province voisine du Kasai oriental, avec le même opérateur agricole BAB, qui a été représenté par son directeur général adjoint.

Le Proader, note-t-on, a déjà évalué deux autres opérateurs agricoles Layuka, dans le Kongo central, et ECOSAC, dans le Kwango.

Le Kasai oriental pour continuer la mission

Après le Kasai central, la délégation du Proader s'est rendue au Kasai oriental voisin par route. C'était pour cette même mission relative à la vérification des capacités techniques, en ressources humaines et équipements de l'opérateur agricole BAB ainsi que l'évaluation environnementale et sociale dans les différents sites qu'exploite cet opérateur dans cette province.

La base de BAB Nkwadi, à plus ou moins 50 km du chef-lieu de la province, Mbuji Mayi, a été le premier site à être visité par les experts du Proader et d'autres institutions. Sur place, cette mission a inspecté le charroi automobile et les différents engins agricoles que le gouvernement congolais a mis à la disposition de BAB dans le cadre du programme volontariste agricole piloté par le ministère de l'Agriculture.

Contrairement à la base BAB de Lubondaie dans le Kasai central, cette mission a noté que la base de Nkwadi a su mettre à profit ces équipements mis à sa disposition, en cultivant 1 600 hectares de maïs pour les deux saisons culturales 2021 et 2022.

Pour ce qui est des unités de transformation, ces experts ont noté avec satisfaction le montage très avancé des usines de transformation de maïs et de manioc. C'était l'occasion pour eux de recevoir les explications sur le fonctionnement de l'usine de transformation du manioc en particulier devant produire la farine panifiable à base de manioc.

Sur le terrain, notent des sources proches du Proader, ce sont plus les experts en environnement du secrétariat général au développement ru-

ral et de l'ACE qui ont travaillé dans la récolte des données nécessaires pour le screening. « Le dénivelé de 6 % constaté n'aura pas d'incidence sur le plan environnemental de ce site qui est une plaine en réalité située entre les rivières Lubilanji et Kalulu », ont souligné ces sources. Et d'indiquer qu'il a été recommandé de rehausser les digues en vue de parer aux éventuelles inondations pendant la période de crue. Il est également indiqué qu'outre le site de Nkwadi, BAB dispose d'autres sites à Bena Kadima et à Bena Mukendi.

Dans cette province, la mission a mis un accent particulier sur le rapport devant exister entre BAB et les différentes structures paysannes et de ne recourir aux terrains de BAB que si la population ne dispose pas de terres disponibles et sécurisées. Ceci, pour rester dans la vision de 4 P prônée par la Proader. Face à la difficulté de divergence de vision, la mission a également recommandé la tenue rapide des ateliers d'imprégnation dans les différents sites dans la zone d'intervention du Proader qui sont les provinces du Kasai, Kasai central, Kasai oriental, Kwango, Kwilu, Kongo central et Mai Ndombe.

Lucien Dianzenza

4^E SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LA SANTÉ

Le ministre Jean-Jacques Mbungani Mbanda présent en Egypte

Le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention, Jean-Jacques Mbungani Mbanda, séjourne depuis le 4 juin au Caire, capitale de l'Égypte, où il prend part à deux grandes réunions africaines sur la santé.

La première réunion qu'il a présidée s'est déroulée du 4 au 5 juin. Il s'agissait d'une rencontre ministérielle de la quatrième session ordinaire du Comité technique spécialisé sur la santé, la population et le contrôle des drogues. Placée sur le thème « Faire progresser l'action en faveur de la sécurité sanitaire et du bien-être socio-économique de la population africaine : la nutrition comme intervention de valeur », cette réunion a été

convoquée par la commission de l'Union africaine.

La seconde réunion, dirigée par le président de la République arabe d'Égypte, Abdel Fattah El-Sisi, se tient du 5 au 7 juin. Dénommé Africa Health Ex-Con, ce forum met en présence les ministres de la Santé de différents pays africains autour de la promotion de la santé dans le continent, à travers la promotion de la production et de l'approvisionnement en médica-



Le ministre congolais de la Santé en Egypte

ments locaux.

Notons que le séjour du ministre Jean-Jacques Mbungani lui permettra également de raffermir les liens de coopération sanitaire entre son pays et les partenaires du continent, dans la perspective de la mise en œuvre de la Couverture santé universelle, un programme cher au président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Blandine Lusimana

CAN 2023

Les Léopards au Soudan après la défaite à domicile face au Gabon

Désillusionnés à domicile par une équipe amoindrie du Gabon après huit heures de vol de Paris à Kinshasa, les Léopards sont obligés de ramener un résultat probant de Karthoum en deuxième journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) 2023.

Les Léopards sont déjà à Karthoum où ils vont affronter, le 8 juin, les Crocodiles du Nil du Soudan, en deuxième journée des éliminatoires de la CAN Côte d'Ivoire 2023. Les joueurs du sélectionneur argentin Hector Cuper sont obligés de ramener un bon résultat face à une équipe soudanaise battue en première journée par les Mourabistouines de la Mauritanie par zéro but à trois.

En effet, l'eau n'a pas encore coulé sur le pont après la désillusion à domicile en première journée. Les Fauves congolais n'ont pas sorti leurs griffes, le 4 juin au stade des Martyrs à Kinshasa, devant des Panthères du Gabon pourtant réduits en nombre, mais mentalement forts, arrivés le même jour après un voyage rocambolesque pour éviter d'écopier d'un forfait. La RDC a courbé l'échine à domicile grâce à un but, de la tête à la 23e mn, du Gabonais Warren Babicka Shavy, ailier d'Aris Limasol en Chypre et ancien de Mangasport de Libreville, passé par Kiyovu au Rwanda.

Pour cette rencontre, Cuper avait aligné Joël Kiassumbua dans les perches. Devant lui, en défense, Glody Ngonda à gauche, Mukoko

Amale à droite et Nathan Idumba Fasika ainsi que le capitaine Marcel Tisserand dans l'axe. Samuel Bastien Binda (remplacé à la 46e mn par Meschak Elia) et Samuel Moutoussamy ont été placés devant la défense, Chadrac Akolo (remplacé à la 63e mn par Neeskens Kebano) et Yoane Wissa (remplacé à la 70e mn par Jonathan Bolingi) pour animer offensivement le jeu congolais, derrière la paire d'attaquants composée de deux anciens du Tout Puissant Mazembe, Jackson Muleka (remplacé à la 46e mn par Edo Kayembe) et Ben Malango.

Avec dix-sept joueurs, les Panthères gabonaises ont même évolué sans leur sélectionneur Patrice Neveu, resté à Paris. Malgré les huit heures passées dans l'avion, elles ont fait montre de détermination, dominant leur fatigue. Le onze de départ gabonais s'est composé du gardien de but Amonome, Sambissa, Appindangoyé, Mouketou, Oyono, Bileghe, Poko, Autchanga (remplacé à la 9+5e mn par Alan Do Marcolino), Guelor Kanga, Babicka Shavy (remplacé par N'Gakoutou à la 55e mn) et Méyé. Ce groupe a tenu bon, bien que dominé dans certains aspects statistiques, n'ayant que 32 % de possession de balle, trois tirs



Les Léopards avant le coup d'envoi, le 4 juin 2022

dont deux cadrés contre seize tirs et cinq cadrés pour la RDC, etc. Les Léopards n'ont pas véritablement emballé le match, même si l'entrée en jeu de Kebano et Kayembe ont fait un peu du bien aux Congolais. Malheureusement, ils n'ont pas été assez flamboyants pour trouver le chemin du but, nonobstant une baller arrêtée de Meschak Elia sur l'équerre du gardien Amenome, et

d'autres offensives. Ils étaient face à une équipe des Panthères venue à Kinshasa pour ne pas perdre. Les Léopards se mettent donc d'emblée dans la difficulté à l'entame de ces éliminatoires, n'ayant plus droit à l'erreur pour la suite. Ils feront donc face à une équipe soudanaise également en quête de succès pour se relancer après la déroute subie à Nouakchott face

à la Mauritanie. On rappelle toutefois les absences dans ce groupe congolais des cadres comme Chancel Mbemba, Bakambu, Mbokani, Kakuta, Masuaku, Luyindama, etc., qui n'ont pas fait partie de la liste des joueurs convoqués pour ce match, ainsi que le néo-international Théo Bongonda, indisponible à cause d'une blessure.

Martin Enyimo

Hector Cuper réagit après la victoire gabonaise à Kinshasa

Selon le sélectionneur des Léopards de la République démocratique du Congo (RDC), Hector Cuper, il faut un changement de l'état d'esprit au sein de cette équipe, sinon elle ne gagnera pas de matches...

La défaite (zéro à un) des Léopards, le 4 juin à Kinshasa face aux Panthères du Gabon, en première journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) Côte d'Ivoire 2023, a suscité beaucoup de réactions. Avant de s'envoler pour Khartoum livrer le match de la deuxième journée contre les Crocodiles du Nil du Soudan, le sélectionneur argentin de la RDC, Hector Cuper, s'est exprimé à la presse.

« Nous avons donné la première période gratuitement à l'équipe adverse. En seconde, c'était avec le changement de comportement de la part des joueurs. Nous avons eu des situations que nous n'avons pas concrétisées malheureusement. Nous devons tout faire pour récupérer notre mental et gagner le prochain match. Je ne pense pas que je suis en danger. Et si les dirigeants veulent prendre une décision contre moi, libre à eux. J'ai toujours dit que je ne peux rester quelque part où les gens ne veulent pas de moi. Nous avons pensé qu'il serait ju-



Hector Cuper, sélectionneur des Léopards de la RDC

dicieux de jouer avec deux avant-centres. Mais nous avons remarqué que cela n'a pas marché. Il faut changer l'état d'esprit. Avec celui que nous avons, nous ne gagnerons jamais », a-t-il confié.

Le défenseur de Cap Town City et ancien de Lupopo, Nathan Idumba Fasika, a aussi

donné son avis en conférence de presse d'après match. « Nous avons joué comme il fallait, mais avons manqué tout simplement du réalisme. Nous nous sommes procurés plusieurs situations que nous n'avons pas pu concrétiser. Nous ferons tout pour nous relancer lors

du prochain match », a dit le défenseur axial qui évolue depuis deux saisons en D1 d'Afrique du Sud. La réaction de Guelor Kanga... Du côté gabonais, le milieu offensif dépositaire de jeu, Guelor Kanga de l'Etoile Rouge de Belgrade (champion de la Serbie), est revenu sur l'ex-

plait des Panthères en terre congolaise. « J'ai essayé de faire ce que je fais de mon mieux comme dans mon club. Cela fait quatre jours que nous ne nous sommes pas entraînés. Nous sommes arrivés à quelques heures du coup d'envoi pour faire un grand match. Nous l'avons fait avec beaucoup de fierté. Nous avons manqué quelques cadres et le coach même. Nous avons fait ce que nous devrions faire. Nous n'avons pas de pression parce que nous sommes habitués à faire des matches pareils », a indiqué le joueur gabonais de souche congolaise.

Guelor Kanga avait défrayé la chronique, se souvient-on, sur un litige introduit par la RDC à la Confédération africaine de football à propos de son affiliation (accusé de double affiliation) après la victoire du Gabon (trois buts à zéro) en avant dernière journée des éliminatoires de la CAN Cameroun 2021. L'instance faïtière du football africain avait donné raison au Gabon.

M.E.

FOOTBALL TRANSFERTS

Mbemba intéresse Marseille, Fabrice Ngoma boude Kaizer Chiefs

C'est déjà le mercato d'été et ça bouge pour certains joueurs congolais. Aussi apprend-on l'intérêt de Marseille, après Lyon et Milan AC, pour le défenseur central congolais, Chancel Mbemba, alors que le milieu de terrain Fabrice Ngoma Luamba n'est pas convaincu par l'offre de Kaizer Chiefs d'Afrique du Sud.

L'information circule depuis quelques jours concernant l'intérêt affiché de l'Olympique de Marseille pour le défenseur central international congolais, Chancel Mbemba Mangulu (28 ans), indique le média portugais O Jogo, même si des contacts directs avec l'entourage du joueur n'ont pas encore été établis. L'ancien joueur du FC MK de Kinshasa, d'Anderlecht de Belgique et de Newcastle en Angleterre est en fin de contrat avec Porto du Portugal après quatre belles saisons. Régulier, Chancel Mbemba attire des clubs en Europe. L'Olympique lyonnais et l'AC Milan s'étaient renseignés sur le Congolais, avant que Marseille n'entre aussi en scène, étudiant les moyens de le faire signer au mercato estival.

Chancel Mbemba est pisté pour pallier un éventuel départ du défenseur croate Duje Caletar-Car, annoncé



Chancel Mbemba

sur le départ depuis 2020 et qui intéresse le FC Séville. Marseille a fixé sa clause libératoire à 18 millions d'euros. Ainsi, la plaque tournante de la défense de Porto (avec Pepe) pourra donc occuper l'axe de la défense du club phocéen, lui qui n'a pas prolongé avec le club portugais. Le patron de Marseille, Pablo Longoria, pourrait le récupérer sans frais.

Le joueur n'a même pas été appelé chez les Léopards de la République démocratique

du Congo pour la première journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (Can) contre les Panthères du Gabon. On lui aurait laissé le temps de faire focus sur sa situation, analyser les différentes offres à sa portée et choisir une destination adéquate pour la suite de sa carrière.

De son côté, le milieu de terrain international congolais de Raja de Casablanca au Maroc, Fabrice Ngoma Lwamba, ne pourra peut-

être plus prendre la direction d'Afrique du Sud où il voulait s'engager avec Kaizer Chiefs. Son contrat chez les Aigles verts de Casa arrive à terme le 30 juin prochain, et un flou est entretenu sur sa prolongation dans cette équipe où il est arrivé en 2019. Le club de Johannesburg a fait une offre assez alléchante à l'ancien joueur

signature de plus ou moins 80 000 dollars américains. Mais Fabrice Ngoma Lwamba semble rejeter cette demande, étant pour l'instant concentré aux deux premières journées des éliminatoires de la CAN 2023, il faisait partie du groupe du sélectionneur des Léopards, Hector Cuper, battu par le Gabon, le 4 juin à Kinshasa,



Fabrice Ngoma Luamba

de V.Club de Kinshasa, avec un salaire de 25 000 dollars américains et une prime à la

et qui affrontera le Soudan, le 8 juin à Khartoum.

Martin Engimo

FOOTBALL

L'Union des footballeurs congolais (UFC) tient son assemblée générale

générale, ce 3 juin, à Africana Palace dans la commune de Lingwala, à Kinshasa, a annoncé à la presse le chargé de la communication de cette structure syndicale des footballeurs, Olivier Sefu.



Herita Ilunga, président de l'UFC

Ces assises seront conduites par le président du comité exécutif de cette organisation, l'ancien défenseur international Herita Ilunga Kongolo, élu à ce poste en juin 2021. « Ce sera la toute première assemblée générale dont l'ordre du jour prévoit l'examen des rapports d'activités de la saison dernière, dans ses volets financier, administratif et d'autres, ainsi que des divers », a confié Olivier Sefu.

Le comité exécutif élu, note-t-on, se compose donc du président Herita Ilunga, du secrétaire général Dodo Landu Domo, du secrétaire

général adjoint Marlin Mpiana et du trésorier Zico Tumba. L'actuel défenseur des Léopards Marcel Tisserand et l'ancien capitaine de la sélection nationale Youssouf Mulumbu ont été cooptés aux postes vice-présidents, réservés aux joueurs encore

actifs conformément aux statuts de l'UFC. Pendant longtemps, doit-on dire, Kamango Bate Sele a été président de cette structure, étant du reste son initiateur, avant de laisser le baton de commandement à Herita Ilunga. Rappelons que l'UFC est membre de la Fédération internationale des footballeurs professionnels. C'est une organisation syndicale pour la défense des intérêts des footballeurs congolais évoluant aussi bien au pays qu'à l'étranger, et aussi des joueurs étrangers évoluant en République démocratique du Congo.

Martin Engimo

HANDBALL – CAN EGYPT 2022

La RDC dans le groupe D avec l'Angola

La République démocratique du Congo (RDC) a été placée dans le groupe D, à l'issue du tirage au sort pour la 25^e édition du Championnat d'Afrique des nations (CAN) masculin de handball. Ce tirage a été effectué le 26 mai à l'Hôtel Hyatt Regency, au Caire, en Egypte.

La sélection congolaise de handball partage son groupe avec l'Angola, le Sénégal et la Zambie. Le groupe A se compose de l'Egypte, pays hôte de la compétition et détenteur du trophée de 2020, du Maroc et du Cameroun. Le groupe B rassemble l'Algérie, le Gabon, la Guinée et le Kenya. Et le groupe C, c'est celui de la Tunisie organisatrice de la précédente édition, du Cap Vert et du Nigeria. Cette compétition se déroulera du 11 au 18 juillet en Egypte, après deux reports, d'abord prévue pour janvier et ensuite



Vue d'un match des Léopards handball messieurs

cette CAN, composeront leurs tickets pour le championnat du monde programmé du 11 au 29

messieurs seniors, Francis Trésor Tuzolana, a reconnu que son équipe n'est pas favorite dans le groupe au regard des adversaires. « Nous ne sommes pas favoris de cette compétition. Nous essayerons de faire de notre mieux pour jouer notre destin, tout en respectant nos adversaires », a-t-il laissé entendre. A la dernière édition de la CAN organisée en Tunisie, la sélection congolaise s'était classée en septième position.

M.E.

« Nous ne sommes pas favoris de cette compétition. Nous essayerons de faire de notre mieux pour jouer notre destin, tout en respectant nos adversaires »

en avril dernier au pays des pharaons qui avait accueilli le mondial de handball en 2021. Les cinq meilleures équipes du continent, au terme de

janvier 2023, en Pologne et en Suède. Réagissant à l'Agence congolaise de presse par rapport au tirage au sort, le sélectionneur des Léopards handball

LINAFOOT/LIGUE 1

Bazano surprend DCMP, Don Bosco soumet Renaissance

Après sa victoire sur Sanga Balende, le Daring Club Motema Pembe (DCMP) marque un coup d'arrêt, battu par la Jeunesse sportive Groupe Bazano, alors que Don Bosco, Blessing engrangent des victoires...

La poursuite de la 27^e édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot) est effective après un arrêt de trois mois à cause des difficultés de transport. Et le 5 juin a été marqué par la défaite du DCMP face à la Jeunesse sportive Groupe Bazano de Lubumbashi par un but à zéro. Avant ce match comptant pour la 16^e journée, le coach de Bazano, Andy Magloire Futila, avait prévenu : « Nous avons la joie de retrouver encore notre championnat et nous sommes prêts pour jouer le DCMP, malgré notre retard de reprise des entraînements. Nous n'allons pas donner d'excuses parce que nous voulons terminer cette phase aller en bonne position ».

L'unique but de la partie a été inscrit à la 17^e mn par Gloire Bakukisa, d'une somptueuse frappe à l'entrée de la surface de réparation, sous la barre du gardien de but Kamalanduaku. Les Immaculés ont eu l'occasion de revenir au score, mais le penalty leur accordé n'a pas été transformé en but par Jimmy Bayindula, butant sur le gardien de but Aristote Kafuditi. Bazano totalise 29 points et occupe la 5^e position au classement,

devant DCMP bloqué à 28 points. Dans un autre match disputé le même jour, le FC Renaissance du Congo a broyé du noir devant le CS Don Bosco de Lubumbashi par un but à deux. Oscar Kabwit à la 30^e mn et le buteur maison Idriss Kisha Sango à la 77^e mn ont été les buteurs des Salésiens de Lubumbashi, contre un but de Mambote marqué à la 79^e. Le club orange de Kinshasa occupe la 13^e place au classement provisoire avec 17 points, alors que Don Bosco du coach Eric Tshibusu titille le podium, occupant la quatrième place avec désormais 31 points glanés.

Cette journée dominicale a été aussi bénéfique pour le FC Blessing au stade Dominique-Diur de Kolwezi, dans la province de Lualaba, vainqueur du Racing Club de Kinshasa (RCK) par un but à zéro. Mido Yallet a marqué l'unique but de la partie sur penalty à la 39^e mn. Avec ce succès, le club coaché par l'ancien attaquant international Yves Diba Ilunga atteint la barre de 18 points. RCK est englué au fond du classement avec seulement 7 points grappillés depuis le début de la saison.

Notons aussi la lourde défaite de



Vue du match entre DCMP et Bazano, le 5 juin 2022 à Kinshasa

l'AC Kuya Sport de Kinshasa, le 4 juin au stade Père Augustin de Kikula de Likasi, face au club local d'US Panda B52. Trois buts à zéro, c'est le score de cette partie

comptant pour la 19^e journée. Patrick Mfut (25^e mn) et Grâce Kasongo Harita sur un doublé (54^e et 86^e mn) ont signé les trois réalisations des Bombar-

diers de Likasi qui ont désormais un total de 21 points. Kuya Sports est onzième au classement avec 19 points.

Martin Engimo

IN MEMORIAM

5 mai 2021 - 5 2022

Gémissons, gémissons mais espérons... Saturnin Zoba, agent de l'entreprise Bollero, a rejoint l'orient éternel le 5 mai 2021, un an aujourd'hui.

La veuve Honorine Mpassi, la famille Zoba, les enfants et frères Cyriaque Brice, Yvon Olive, Serges Servais, Emeline Michelle, Herbert Stève, Gabrielle Sandrine, Harold Vivien ainsi que la veuve Zoba née Bénédicte Bouya sans oublier les parents, amis et connaissances gardent une pensée pieuse pour lui.

Par toi nous pensons à Vincent, Edith Mireille, Surya Benjamin et à tous ceux qui ont quitté cette terre. Des messes seront dites pour votre repos. Priez, souriez, pensez à lui.



5 Juin 1997-5 Juin 2022, 25 ans, jour pour jour, ce fût ! au matin de la guerre du 5 juin 1997, que la tragique nouvelle de la disparition de notre époux, père et bien aimé Faustin Ondzenga, « Zeus » pour les intimes nous parvenait.

Mais, pour nous 25 ans après, c'est comme si c'était ce matin ! En ce triste et douloureux jour où nous commémorons ta tragique disparition qui étreint nos cœurs, et en reconnaissance de tes bienfaits, de ton immense amour, bonté et les doux instants agréables passés ensemble, la veuve Ondzenga née Charlotte Ingoba, sa fille aînée Josianne et tous les enfants prient tous ceux qui l'ont connu et aimé de ne cesser d'avoir une pensée pieuse pour toi.

Des messes ont été célébrées en sa mémoire le dimanche 5 juin au mardi 7 juin 2022, à 6h 15, en l'église Sainte-Faustine-de-Tsilampo et à la chapelle de Dix-maison. Ceci, c'est pour le repos éternel de ton âme afin que la lumière sans déclin continue à briller sur toi. Que toutes les âmes des victimes de la tragédie de la guerre du 5 juin 1997, reposent en paix par la miséricorde de Dieu !



NÉCROLOGIE



Sylvia Addhas, agent des Dépêches de Brazzaville, Mme Inzambiya Madeleine et la famille Mobio Dieudonné ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur sœur, nièce et fille Mobio Nana Mouscourie, survenu le mardi 17 mai 2022 au CHU de Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au domicile familial sis au N° 11 de la rue Awata arrêt de bus marché Makambandjilou. La date de l'inhumation est prévue pour le mercredi 8 juin 2022.



Mme Mombongo Da Costa Mamy (Madzaka Jazz), Mamie Mabelé et la mutuelle Zaïco informent parents, amis et connaissances du décès de leur soeur Patience Damali Kengue survenu à Kinshasa (RDC) le lundi 30 mai 2022. Le deuil se tient au n° 1391 de la rue Madzia au Plateau des 15 ans. L'inhumation aura lieu le vendredi 10 juin à Kinshasa.

REMERCIEMENTS

À l'issue de l'enterrement d'Alphonse Nkounkou le vendredi 3 juin dernier au cimetière de Vindoulou à Pointe Noire, aucun mot ne pourra exprimer notre reconnaissance pour votre affection et votre soutien dans la douleur qui est la nôtre.

Nous, Abel Missamou et la famille Nsundi, vous remercions pour votre présence à nos côtés, vos témoignages de sympathie et vos paroles chaleureuse en ces moments douloureux.



JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT

L'événement célébré au Congo sous le signe d'une marche verte pour une seule terre

Instituée par la conférence des Nations unies sur l'environnement tenue en 1972, la Journée mondiale de l'environnement est célébrée le 5 juin de chaque année depuis 1974. Pour cette année 2022, le gouvernement de la République du Congo a rendu publique une déclaration par le biais de la ministre du tutelle, Arlette Soudan-Nonault.

Devenue l'une des plus importantes journées commémorées par l'humanité, la Journée mondiale de l'environnement est une opportunité qui s'offre à tout un chacun de réfléchir sur sa responsabilité en matière de protection de la nature et sur son propre rôle en tant qu'artisan du changement, a déclaré la ministre Arlette Soudan-Nonault.

Célébrée cette année sur le thème « Une seule terre », ce choix se justifie par la nécessité de vivre durablement en harmonie avec la nature, en apportant des changements par le biais des politiques et des modes de vie plus propres et plus écologiques. Ce thème met en évidence la nécessité de sensibiliser et d'encourager les actions mondiales en faveur de la protection de l'environnement. Ce qui justifie le slogan « *Il n'y a qu'une seule terre, ensemble, nous pouvons la protéger !* ». La commémoration de cette journée coïncide cette année avec les cinquante ans de l'historique conférence des Nations unies sur l'environnement tenue à Stockholm, en Suède, une conférence qui a forgé la conscience collective de la communauté internationale sur la nécessité de préserver l'environnement.

Face aux manifestations toujours plus visibles du réchauffe-

ment climatique et à la prise de conscience grandissante dans l'opinion mondiale de la gravité de la situation, « *il est temps de repenser nos comportements mais aussi nos économies, afin qu'elles stimulent et soutiennent la croissance verte, les énergies vertes et les emplois verts* », a dit la ministre en charge de l'environnement. Il s'agit, a-t-elle poursuivi, de promouvoir le développement de l'économie verte, qui se définit comme une économie à faible émission de carbone et peu gourmande en ressources. Elle est considérée comme une voie menant au développement durable. Ce choix, a-t-elle souligné, est celui qu'adopte le Congo et qui a récemment été réaffirmé et même amplifié par le président de la République, Denis Sassou-N'Gusso, dans son projet de société « Ensemble, poursuivons la marche ».

Défendre l'environnement, une obligation pour tout citoyen

La ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo a indiqué qu'en optant pour une économie verte, la République du Congo vise à renforcer la convergence entre les trois piliers du développement durable, à savoir l'économie, le so-



La ministre Arlette Soudan-Nonault prononçant la déclaration / MEDDBC

cial et l'environnement ; favoriser l'économie circulaire ; améliorer le bien-être social ; réduire les inégalités à long terme, tout en préservant les générations futures des risques environnementaux et des pénuries écologiques majeures. Une telle vision, aussi noble soit-elle, exige une appropriation nationale de la part de tous, chacun agissant dans sa sphère de compétence matérielle et territoriale. Ainsi, toutes les forces vives de la

nation sont concernées, notamment les institutions, les administrations publiques, le secteur privé, les médias et les organisations de la société civile.

Invitant tous les promoteurs à prendre en compte l'obligation des études d'impact environnemental et social dans le cadre de la faisabilité de leurs projets et à se conformer à leurs conclusions, la ministre a fait observer que s'il est de la responsabilité de l'État

de veiller à la préservation et à la conservation de l'environnement, il est cependant pour tout citoyen une obligation de le défendre, tel que le prescrit la Constitution du 25 octobre 2015, en son article 41. Au regard de son caractère transversal et multidisciplinaire, la gestion de l'environnement recommande une collaboration renforcée entre les différents acteurs. Des partenariats publics-privés, ainsi qu'avec des institutions internationales, doivent être développés en vue d'une meilleure gouvernance environnementale. « Il n'est pas trop tard pour que notre monde se remette sur la bonne trajectoire afin de rester viable d'ici la fin du siècle. Chaque fraction de degré en plus aggrave les impacts du réchauffement mais chaque acte de notre part pour préserver notre terre compte, pour combattre cette funeste tendance dont nous serons tous, si nous n'y prenons garde, collectivement et individuellement, les victimes. Non, il n'est pas trop tard et c'est pour aller vers la réussite de ce pari que nous allons célébrer ce dimanche 5 juin, ici à Brazzaville, la Journée mondiale de l'environnement sous le signe d'une marche verte du Congo pour une seule terre », a déclaré la ministre.

Bruno Okokana

CRISE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE

Le FMI définit les trois priorités de l'action publique

Constatant peu de marge de manœuvre pour les dirigeants en vue d'affronter la crise actuelle et préparer l'avenir, les experts du Fonds monétaire international (FMI) distinguent trois priorités pour la région.

Dans sa dernière livraison sur les « Perspectives économiques régionales », le FMI dresse un tableau peu reluisant de la situation en Afrique subsaharienne, liée aux retombées de la crise en Ukraine, l'inflation, et la pandémie de la covid-19, les nouvelles tensions sur la dette, le ralentissement du développement humain, etc. Dans une démarche prospective, les experts du FMI ont repéré « trois priorités immédiates » de politique économique, dans un environnement plus contraint, où les pays africains n'auront pas de marge de manœuvre pour choisir. Désormais, ils devront trouver un équilibre entre inflation et croissance. Les volumes de production restant inférieurs aux niveaux enregistrés avant, les banques centrales doivent trouver un compromis « difficile » entre juguler l'inflation et stimuler la croissance. Pour parvenir à une crois-

sance « solide, inclusive et durable », le FMI invite les pouvoirs publics à prendre des mesures visant à diversifier davantage leur économie, à libérer le potentiel du secteur privé et à s'attaquer aux conséquences des changements climatiques.

Pour y parvenir, les banques centrales sont appelées à se tenir prêtes à relever les taux, et se prémunir contre les risques que la hausse des taux d'intérêt fait peser sur la stabilité financière, tout en conservant un cadre d'action crédible fondé sur une forte indépendance et une communication transparente. « Certaines ont déjà commencé à relever leurs taux d'intérêt, et un resserrement plus marqué sera peut-être nécessaire dans de nombreux cas », prévient l'étude. Deuxièmement, les pays africains devront faire face aux retombées de la guerre en Ukraine, au mo-

ment où l'espace budgétaire devient « extrêmement restreint ». De nombreux pays à faible revenu sont en situation de surendettement ou proches de celle-ci. Troisième « priorité immédiate », « gérer l'ajustement des taux de change ».

Pour une meilleure maîtrise des dépenses

Aussi, les pays africains, surtout importateurs de produits de base, doivent « redéfinir en profondeur les priorités de dépenses », en supprimant les subventions inutiles accordées aux entreprises publiques. Dans les pays exportateurs de produits de base, la hausse des cours de ces produits peut permettre d'engranger d'importants gains budgétaires exceptionnels. L'essentiel de ces gains devrait être utilisé pour reconstituer la marge de manœuvre disponible, surtout dans les pays dont

les finances publiques sont très vulnérables. Le FMI le reconnaît qu'« emprunter cette trajectoire complexe sera difficile, si bien que de nombreux pays auront besoin d'une aide internationale », et appelle les pays riches à « aller plus loin » que les engagements pris ces deux dernières années en matière de droits de tirage spéciaux. Dans une optique d'après crise, il faudra que l'Afrique subsaharienne enregistre une croissance « solide, inclusive et durable ». Dans cette optique, les pouvoirs publics devront prendre des mesures résolues afin de diversifier davantage leur économie, de libérer le potentiel du secteur privé et de s'attaquer aux conséquences des changements climatiques.

Vers de nouveaux circuits de financement

Les pays africains sont appelés à moins dépendre des produits de

base et tout faire pour réussir le pari de la Zone de libre-échange continentale africaine, ce qui « doperait fortement la croissance et la compétitivité », avec l'aide des pays riches pour affronter les effets du changement climatique. Ils devraient aussi rechercher de nouveaux circuits de financement pour stimuler l'investissement privé, par exemple en accordant des aides transparentes et bien pensées, destinées à financer des projets d'infrastructures en collaboration avec les institutions internationales de financement du développement. De son côté, « la transformation numérique ouvre aussi de grandes perspectives, mais soulève aussi de nouveaux problèmes et risques » ; parmi ceux-ci, la tentation d'adopter des monnaies numériques de banque centrale. Le débat se poursuit sur ce point.

Noël Ndong

LÉGISLATIVES ET LOCALES 2022

La date butoir de dépôt de candidatures fixée au 7 juin

Les candidats aux élections législatives et locales de juillet prochain ont jusqu'au 7 juin à minuit pour déposer leurs dossiers.

Le ministre de l'Administration du territoire, de la Décentralisation et du Développement local, Guy Georges Mbacka, a prorogé la date butoir de dépôt de candidatures afin de permettre aux retardataires de fournir leurs dossiers. En effet, selon les statistiques de la Direction générale des affaires électorales (DGAE), au 31 mai, moins de cent dossiers avaient été déposés.

Sur cette liste, des partis traditionnels comme le Parti congolais du travail, l'Union panafricaine pour la démocratie sociale et le Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral étaient de moins en moins absents. Seuls le Club 2002, Parti pour l'unité et la démocratie, le Mouvement action et renouveau ainsi que des indépendants étaient présents un peu partout.

Pour s'enquérir de cette situation, le ministre Guy Georges Mbacka a effectué, le 3 juin dernier, une descente au niveau de la DGAE où il a été rassuré de la bonne organisation par le responsable de cette administration électorale, Antoine Evoundou. « J'ai eu aujourd'hui le privilège de venir visiter les services chargés de recevoir les dossiers de candidatures et de les valider. J'ai constaté qu'il y a une très bonne organisation qui est mise en place, les agents sont conscients du travail qui leur est demandé. Même après avoir prorogé la date de dépôt de candidatures, il y a très peu des partis politiques, des individualités qui y



ont répondu », a déclaré le ministre en charge de l'Administration du territoire, précisant qu'au 31 mai il y avait moins de cent dossiers de candidatures dans la République.

Face à ce manque d'engouement, Guy Georges Mbacka a demandé à tous ceux qui veulent se positionner au scrutin des 4 et 10 juillet de venir immédiatement déposer leurs candidatures. « Nous sommes conscients des difficultés que les uns et les autres éprouvent mais nous savons également que nous sommes un Etat. Un Etat est géré en fonction des lois et règlements de la République, nous demandons avec insistance à ceux qui veulent être candidats de venir immédiatement déposer leurs candidatures parce qu'il n'y aura plus

de prorogation. Le 7 juin à minuit, nos services seront désactivés, on ne recevra plus de candidatures », a conclu le ministre, estimant que l'administration électorale est prête.

Le DGAE, Antoine Evoundou, de son côté, a souligné que son institution n'éprouvait pas de difficultés particulières, car ces bureaux sont ouverts au rythme où elle travaille habituellement. « Par expérience, nous savons qu'en général les candidats attendent les derniers moments, c'est ce qui justifie l'embouteillage que nous avons constaté le 31 mai et qui a conduit à la prorogation. Après la clôture, le 7 juin à minuit, la commission de validation se tiendra le 8 juin à 1h du matin », a-t-il annoncé.

Parfait Wilfried Douniama

PARLEMENT

Vingt-trois affaires à l'ordre du jour de la dernière session de la quatorzième législative

La quinzième session ordinaire, la dernière de la quatorzième législative, qui se déroule du 2 juin au 13 août, a retenu à son ordre du jour vingt-trois affaires dont certaines sont jugées d'urgence par les députés.

Parmi les projets de loi à examiner et à adopter, il y a une dizaine de ratifications des conventions de l'Organisation internationale du travail ; la loi d'orientation sur le développement durable; le débat d'orientation budgétaire ainsi que la loi portant création de l'Ecole nationale de formation initiale et continue des enseignants de Mouyondzi, dans la Bouenza. « S'invite à cette session, l'examen des questions d'une importance avérée comme le réajustement du budget 2022 induit par l'amélioration de certaines recettes et le débat d'orientation budgétaire, indispensable dans le cadre de la préparation du projet du budget 2023 », a déclaré le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba.

Selon lui, le débat d'orientation budgétaire sera le moment tant indiqué pour le gouvernement d'entamer le processus de règlement progressif de la dette commerciale et sociale. « Des conventions de financement de projets structurants seront également soumises à notre sagacité pour adoption. Comme vous le savez, le Congo commence à bénéficier de l'appui financier des partenaires pour une facilité élargie de crédit », a rappelé le président de la chambre basse du Parlement.

A quelques mois de la fin de la quatorzième législature, il a invité les députés à veiller à la préparation de toute la documentation sanctionnant la fin de chaque législature. « De ce fait, toutes les actions urgentes à mener doivent s'effectuer avec diligence et rigueur », a indiqué Isidore Mvouba.

La session se tenant pendant la période électorale, il a appelé les uns et les autres au sens de responsabilité et de grandeur d'esprit. « Cette grande joute politique a vocation à mesurer non seulement la vitalité de notre démocratie, mais aussi à renforcer les bases des valeurs démocratiques dans notre pays. J'appelle de tous mes vœux à la tenue, dans la quiétude et la paix, de ce scrutin », a-t-il exhorté.

P.W.D.

LE FAIT DU JOUR

Réécouter Aïcha Koné

Tout simplement sublime ! La vedette ivoirienne de la chanson, la bien nommée Aïcha Koné, a effectué un détour par Brazzaville, au Congo, pour répéter après Franklin Boukaka son hymne éternel à la liberté des peuples, «Le bûcheron». Les artistes sont aussi cela : créatifs, captivants, tout bonnement, irrésistibles. L'Ivoirienne en fait non pas à sa tête mais à son aise. C'est vrai que le titre de Franklin, sorti en 1970, a de quoi renvoyer à l'histoire ancienne, pourtant la puissance de son dire est d'un retentissement irremplaçable.

Les Bûcherons ? Il n'y en a peut-être plus beaucoup dans le coin, la forêt dans laquelle ils récoltaient le bois à la hache étant dorénavant passée sous le contrôle

de grands industriels, les lois visant sa protection devenant implacables et le discours environnementaliste officiel aidant, les damnés de la sylve font désormais attention. On ne coupe que rarement à l'aide de cet instrument de servitude médiéval, et on vend de moins en moins le bois à la criée comme dans les temps anciens.

En 1992, Aïcha Koné a donc monnayé «Le bûcheron» contre «Africa Liberté». Cela ne froisse personne dans la mesure où Franklin Boukaka lui-même porte l'essentiel du message de sa célèbre chanson à travers les concepts de «Africa» et «Liberté». Le souffle que répand la diva ivoirienne dans sa reprise est encore splendide quand on observe sa parfaite maîtrise de

lingala, la langue de la chanson congolaise moderne, puis avec quelle autonomie elle l'a rythmée au son de la rumba, la vraie rumba. «Le bûcheron», version Africa Liberté, se danse donc en piste comme toutes les mélodies rumba.

Du Sénoufo et du Malinké, les langues de son riche répertoire, l'auteure de «Kanawa» s'est invitée sur les berges du fleuve Congo comme pour rappeler que non seulement elle est une artiste accomplie, mais que la musique n'a pas de frontière. Quand le chanteur engagé qu'il fut s'en prenait aux élites africaines des temps des indépendances, Franklin Boukaka ne savait pas qu'il écrivait sur du marbre. A l'instar des bouleversements qui l'inspiraient,

ses nombreuses chansons « révolutionnaires » ne sont plus à la mode, mais «Le bûcheron» continue de passer tous les ports sans passeport.

Les œuvres de l'esprit ont le secret de la communication, elles parcourent le monde et survivent aux soubresauts de l'existence. A 65 ans, Aïcha Koné garde sa voix intacte. Avec deux disques d'or à son actif et de nombreux prix, l'authentique africaine a fêté les quarante-cinq ans de sa carrière musicale le 21 mai. À la date de l'indépendance de la Côte d'Ivoire, le 7 août, elle sera sur scène et chantera pour la paix, l'amour et la réconciliation dans son pays. Qu'à cette occasion elle entonne encore «Africa Liberté !»

Gankama N'Siah

PARTENARIAT

Le ministère du Contrôle d'Etat veut bénéficier des services de l'AFD

Le ministre du Contrôle d'Etat, de la Qualité du service public et de la Lutte contre les antivaleurs dans l'administration publique, Jean Rosaire Ibara, s'est entretenu, le 31 mai dernier à Brazzaville, avec le directeur de l'Agence française de développement (AFD), Maurice Cascioli, sur la politique de gestion axée sur les résultats et sur la formation des contrôleurs d'Etat.

L'AFD et le ministère du Contrôle d'Etat vont travailler pour la mise en place d'un partenariat d'élaboration et de contrôle des politiques de la qualité de service de l'administration publique. De même, ils collaboreront dans l'appréciation des mécanismes de contrôle interne des administrations publiques.

« Nous sortons d'une audience avec le ministre qui nous a fait part de la stratégie en cours d'élaboration relative au contrôle d'Etat et à la lutte contre les antivaleurs. Un échange très intéressant qui nous a fait comprendre les préoccupations et les objectifs du ministre. Il nous a fait part de son souhait de mettre en place un cycle de formation permettant d'avoir assez de contrôleurs travaillant dans une même méthodologie. Nous avons pu confirmer notre intérêt à ce sujet », a indiqué Maurice Cascioli.

Le ministre Jean Rosaire Ibara et le directeur de l'AFD ont également discuté des projets



Le ministre Jean Rosaire Ibara échangeant avec une délégation de l'AFD/Adiac

« Nous sortons d'une audience avec le ministre qui nous a fait part de la stratégie en cours d'élaboration relative au contrôle d'Etat et à la lutte contre les antivaleurs. Un échange très intéressant qui nous a fait comprendre les préoccupations et les objectifs du ministre. Il nous a fait part de son souhait de mettre en place un cycle de formation permettant d'avoir assez de contrôleurs travaillant dans une même méthodologie. Nous avons pu confirmer notre intérêt à ce sujet »

du ministère, actuellement en cours de réalisation parmi lesquels l'appui à l'inspection générale des finances.

Signalons que le service du contrôle d'Etat a pour mission de contrôler les entreprises publiques, les sociétés d'économie mixte, les organismes ou entreprises ayant bénéficié d'un concours financier de l'Etat, les organismes centraux ou nationaux de divers régimes. Ce contrôle est assuré par des contrôleurs d'Etat, dont le statut doit être défini par une ordonnance.

Pour l'exécution de leur mission, les contrôleurs d'Etat peuvent participer, avec voix consultative, aux séances des conseils d'administration, et assister parfois aux séances de tous les comités et commissions qui se réunissent dans les établissements soumis à leur contrôle. Ils rendent compte au ministre de leur activité et l'informent par un rapport de la situation économique et financière des entreprises.

Fortuné Ibara

TRANSPORTS TERRESTRES

La DGTT exige un certificat médical délivré par le CHU

Le directeur général des transports terrestres (DGTT), Sadate Girest Manzekele, a sollicité, le 2 juin à Brazzaville, au cours des échanges avec la direction générale du Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville, la délivrance des certificats médicaux aux conducteurs automobiles.

L'exigence d'avoir un certificat médical délivré par les médecins assermentés s'inscrit dans le cadre de l'assainissement du secteur des transports terrestres au regard des comportements déviants de certains chauffeurs et de la multiplication des accidents de circulation. A l'issue de l'entretien, le DGTT a déclaré: « Notre souci est de s'assurer que les conducteurs jouissent d'une belle vue et sont aptes à conduire à la suite des examens réalisés par les médecins assermentés ».

De son côté, le directeur général du CHU, Alexis Thierry Raoul Gombet, a indiqué que son établissement sanitaire a débuté une campagne pour les candidats aux permis de conduire afin qu'ils consultent les ophtalmologues et autres spécialistes concernés par la question. Par ailleurs, a-t-il renchéri, la mesure concerne non seulement les conducteurs qui font pour la première fois le permis de conduire, mais également ceux qui en renouvellent parfois après dix ans.

Pour Pépin Williams Atipo Tsiba, médecin spécialiste en ophtalmologie, le certificat délivré par un médecin assermenté est plus fiable parce que le CHU met à la disposition des candidats au permis de conduire les spécialistes en ophtalmologie, en neurologie et en ORL.

Guillaume Ondze

FONCTION PUBLIQUE

L'enrôlement biométrique des agents à l'étude

Dans le cadre de l'opération d'enrôlement biométrique des agents civils de l'Etat, enseignants bénévoles, prestataires et finalistes de l'enseignement, le Projet de réformes intégrées du secteur public (Prisp) a organisé un atelier sur la mutualisation des plateformes.

L'opération d'enrôlement permettra au gouvernement de maîtriser l'effectif des agents civils de l'Etat puis la masse salariale. Ouvrant les travaux, le directeur de cabinet du ministre de la Fonction publique, Christian Aboke-Ndza, a rappelé l'engagement du gouvernement quant à la concrétisation du Prisp visant à moderniser et à rendre performante l'administration publique.

« Une victoire sera au rendez-vous lorsque l'agent civil de l'Etat enrôlé recevra sa carte professionnelle et son numéro d'immatriculation unique », a indiqué le directeur de cabinet. Il est également revenu sur les résultats de l'atelier relatif à la faisabilité de l'enrôlement biométrique, avant d'exhorter les participants à la mutualisation des plateformes en vue de la réussite de cette opération.

Pendant quatre jours, les participants venus des ministères en charge de la Fonction pu-

blique, des Finances (ceux qui gèrent le projet numéro d'identification unique, NIU), de l'Agence congolaise des systèmes d'information, de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire, ont abordé les thématiques sur la mutualisation des différentes plateformes (NIU, Sebem du Praased), la convergence des ressources humaines, la feuille de route de l'enrôlement biométrique, la communication ainsi que le budget de l'opération.

Dans une approche de mutualisation, la plateforme NIU a été retenue pour l'enrôlement biométrique de manière globale, car elle présente un éventail d'options plus larges que la plateforme du Praased. Ce recadrage nécessitera une réallocation des ressources. Le texte mettant en place la commission mixte d'organisation a été amendé puis la fiche d'enrôlement des enseignants volontaires et communautaires proposée.

L'enrôlement biométrique tiendra compte de l'effectif réactualisé des agents recensés, 54 364, des 14 030 enseignants volontaires et communautaires enregistrés sans oublier des agents civils nouvellement recrutés.

Les conclusions de cet atelier feront l'objet d'une restitution auprès des hautes autorités de l'Etat et de la Banque mondiale,

Notons que cet atelier s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 2 du Prisp, relative à la modernisation de l'administration publique, et de la réalisation des activités de la sous-composante 2.1 sur l'amélioration de la capacité de gestion de la Fonction publique, et contribuera à l'atteinte de l'indicateur de résultats 3, « Pourcentage des fonctionnaires actifs civils enregistrés dans le système intégré de gestion des ressources humaines de l'Etat ».

Lopelle Mboussa Gassia

DÉVELOPPEMENT

Démarrage de l'enquête sur les conditions de vie des ménages

Le coup d'envoi de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages a été donné, le 3 juin à Brazzaville, par la ministre de l'Économie, Ingrid Olga Ghislaine Ébouka-Babackas. L'opération de collecte des données auprès des foyers débutera effectivement à partir du 8 juin, avec le passage à domicile des agents enquêteurs identifiables par leur tenue vestimentaire (chasuble, t-shirt, badge).

Les agents enquêteurs, habillés en t-shirt, chasuble et équipés de badge, passeront à six reprises avec un intervalle de trois jours entre deux passages consécutifs, dans chacun des ménages. Ils y iront pour collecter des données relatives aux caractéristiques des membres du ménage, à la consommation de la famille, à l'éducation, à la santé, etc. D'autres enquêteurs sillonneront les marchés et points de vente, pour y collecter les prix et poids des produits alimentaires et non alimentaires.

Le but de l'enquête harmonisée est de produire des indicateurs pour le suivi de la pauvreté, la situation sociale des ménages et de fournir les données pour l'évaluation des politiques publiques de développement



Ingrid Olga Ghislaine Ébouka-Babackas annonçant le démarrage de l'enquête/Adiac

économique et social du pays. Le gouvernement congolais a besoin de disposer de ces informations statistiques, principalement sur la pauvreté et l'emploi, a insisté la ministre de l'Économie, du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, Ingrid Olga Ghislaine Ébouka-Babackas, ajoutant qu'elles vont faciliter la mise en œuvre du Plan national de développement 2022-2026 et lutter contre la cherté de la vie.

Les familles sont alors invitées à ouvrir leurs portes aux agents recenseurs et à participer à l'opération. « *Le Premier ministre attache un grand intérêt aux résultats de cette importante investigation statistique dont la réussite dépendra non seulement de la capacité et de l'assiduité des agents enquêteurs à administrer le questionnaire, mais aussi surtout de l'implication individuelle de chaque ménage échantillonné à répondre convenablement, consciencieusement et avec amabilité aux questions qui lui seront posées* », a indiqué Ingrid Olga Ghislaine Ébouka-Babackas.

L'opération de collecte des données auprès des ménages se déroulera en deux phases : la première étape de collecte est prévue entre juin et juillet et la seconde entre octobre et novembre. Ce procédé de collecte d'informations a été choisi selon les normes internationales relatives aux enquêtes sur la pauvreté et l'emploi, ainsi que selon les besoins de comparaison des indicateurs avec les pays de l'Afrique subsaharienne en général et ceux de la sous-région en particulier.

La coordination de l'enquête harmonisée est assurée par l'équipe de l'Institut national de la statistique. Depuis 2012, soit dix années, le gouvernement congolais n'a pas réalisé d'enquête auprès des ménages pour l'évaluation de la pauvreté.

Fiacre Kombo

« **Le Premier ministre attache un grand intérêt aux résultats de cette importante investigation statistique dont la réussite dépendra non seulement de la capacité et de l'assiduité des agents enquêteurs à administrer le questionnaire, mais aussi surtout de l'implication individuelle de chaque ménage échantillonné à répondre convenablement, consciencieusement et avec amabilité aux questions qui lui seront posées** »



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DU PLAN, DE LA STATISTIQUE, DE L'INTEGRATION REGIONALE,
(SERVICES DE CONSULTANTS INDIVIDUELS)

Projet de Développement Intégré des Chaines de Valeurs Agricoles au Congo

« PRODIVAC »

AMI N°049 PPM/MEPSIR/UCP-PRODIVAC 2022 pour le Recrutement d'un Assistant Technique, Spécialiste en Finance Rurale au sein de la Coordination du Projet PRODIVAC.

Secteur : Agriculture

Référence de l'accord de financement : Prêt FAD 2000200004602 / N° d'identification du Projet : P-CG-A0-002

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du Projet de Développement Intégré des Chaines de valeurs Agricoles au Congo « PRODIVAC », et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer les services d'un Assistant Technique, Spécialiste en Finance Rurale au sein de la Coordination du projet PRODIVAC ».

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent notamment :

(a) l'appui conseil à la Coordination de l'UCP sur : (i) les aspects techniques de son domaine de compétence, (ii) la préparation des manuels d'opérationnalisation de différents mécanismes de financement en relation avec les différents partenaires du projet, (iii) l'élaboration des documents de sollicitation (TDR/cahiers des charges/conventions) pour la sélection de l'Opérateur financier, (iv) la mise en œuvre des activités de Refinancement, couverture partielle des risques du projet en relation avec les partenaires ;

(b) la participation aux activités : (v) de renforcement des capacités des bénéficiaires à l'éducation financière (Identification participative de l'ensemble des besoins en formation (bénéficiaires du projet, communautés, personnel de la Cellule et services techniques) en concertation avec les partenaires ; (vi) d'élaboration des programmes annuels de formation du volet financement pour les promoteurs, Institutions Financières Partenaires ; (vii) de mise en œuvre les programmes prévisionnels annuels de tra-

vaux (définition et organisation du calendrier des travaux en concertation avec les autres services, et en tenant compte des différentes contraintes) ; (viii) d'organisation scientifique et technique destinées à l'encadrement, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des progrès réalisés par les partenaires du projet sur une base régulière ; (ix) d'élaboration des rapports périodiques ; (x) de diffusion de manuels d'opération pour le financement ;

(c) La réalisation de toute autre tâche recommandé par la Coordination du projet.

2. La durée des prestations, prévue à temps plein, est de douze (12) mois renouvelable, après une évaluation de ses performances jugées satisfaisantes. Le Spécialiste en Finance Rurale travaillera à Brazzaville au siège de l'Unité de Coordination du PRODIVAC avec possibilité de se rendre sur le terrain le cas échéant. Voir les Termes de Référence (TDR) pour plus d'informations.

3. L'Unité de Coordination du projet PRODIVAC, ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution, (OE) en sigle » invite les consultants individuels intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (composition du dossier : (i) lettre de motivation ne dépassant pas deux pages datée et signée, (ii) Curriculum-Vitae (CV) daté, signé et récent mettant en exergue les prestations similaires et / ou les missions justifiées par les attestations de bonne exécution, et (iii) copies

de diplômes pertinents).

4. Les qualifications et expériences requises pour ce poste se présentent ainsi qu'il suit :

- Être de nationalité Congolaise ;

- Avoir un diplôme universitaire de niveau Bac +5 au moins en finances, monnaie, crédit, banque ou dans un domaine équivalent ;

- Avoir une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans le domaine du crédit, des finances, de banque ; de la microfinance et du financement rural, dont au moins cinq années d'expérience réussie dans la conduite d'un dispositif de microfinance intervenant en milieu rural ;

- Avoir réalisé au moins 4 missions similaires d'assistance technique dans des projets de la sous-région ;

- Avoir occupé un poste de responsabilité similaire durant les cinq (05) dernières années dont au moins (03) dans une institution financière fiable ou de renommée ;

- Avoir une connaissance générale des procédures de gestion de projets des Bailleurs de fonds (BAD; AFD, EU et Banque Mondiale) serait un atout ;

- Avoir une connaissance informatique de la suite Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, internet et autres outils de communication).

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront par comparaison des CV conformément à la politique et au Manuel des Opérations de passation des marchés du Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'Octobre

2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un candidat n'implique aucune obligation de la part du projet à le retenir sur la liste restreinte.

6. Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires (notamment les Termes de références) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux jours et heures d'ouverture des bureaux suivantes : de lundi à vendredi, de 09h00 à 15h00, heure locale (TU+1).

7. Les expressions d'intérêt doivent être rédigées en français et déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 20 Juin 2022 à 12h00', heure locale (TU+1) et porter expressément la mention suivante : « AMI N°049 PPM/MEPSIR/UCP-PRODIVAC 2022 : RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT TECHNIQUE, SPECIALISTE EN FINANCE RURALE », ou transmis par mail en format PDF à l'adresse ci-après :

Unité de Coordination du PRODIVAC

A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du PRODIVAC

N° 13 de la rue Duplex, secteur Blanche Gomez Brazzaville-Congo

Tél : (242) 04 464 31 31 / 06 612 76 84 /

E-mails : prodivaccongo@gmail.com / pat.2016.otonghos@gmail.com.

Fait à Brazzaville le, 03 Juin 2022

Le Coordonnateur du PRODIVAC
Benoît NGAYOU

DROITS DES FEMMES

Antoinette Kebi sensibilise à la condition féminine

Le Département de la promotion de la femme, de la famille et des groupes vulnérables de la présidence de la République du Congo a organisé, le 1er juin à Ignié, dans le département du Pool, sous la houlette de la conseillère Antoinette Kebi, des causeries-débats avec les regroupements de femmes en vue de sensibiliser à leurs droits.

« Il est important d'analyser les dossiers, de venir écouter, scruter la manière dont la population conçoit un sujet donné, tenter de trouver des approches de solutions et mieux conseiller les autorités du pays », a indiqué Antoinette Kebi.

C'est ainsi que le 30 mai à Kinkala et le 1er juin à Ignié, plusieurs centaines de femmes ont répondu à l'invite de la conseillère du chef de l'Etat, qui avait pour thème « Promotion des droits de la femme et des groupes vulnérables ».

L'initiative du département de la Promotion de la femme de la présidence de la République a été saluée par le maire de la communauté urbaine d'Ignié, Assitou Camara Somi, qui a glorifié l'engagement du chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, relatif à l'autonomisation de la femme et la mise en place des politiques fortes en sa faveur.

Durant plus de trois heures à Ignié, des échanges interactifs entre la conseillère du président de la République et plus de cent-quarante



Une vue du public/Adiac

femmes ont été organisés sur les droits à la vie, à l'éducation et à la formation, au mariage, à la propriété ainsi que sur la loi Emilienne-Mouebara, récemment adoptée par les deux chambres du parlement congolais.

« Finis les mariages forcés, à partir de 18 ans une femme

peut se marier à un homme avec qui elle a consenti. Mais à moins de 18 ans, il faut l'avis du procureur de la République. Une femme peut être aussi propriétaire d'un appartement, d'une étendue de terre et autres », a commenté Antoinette Kebi. Les causeries-débats organi-

sées aident les femmes et filles à changer de mentalités, à avoir l'opportunité de s'organiser et de mieux comprendre la loi Emilienne-Mouebara ainsi qu'à inciter celles issues des couches les plus vulnérables de la population à se réapproprier leurs droits.

« L'égalité des sexes est un

droit humain fondamental. C'est également un facteur essentiel dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités. La loi Emilienne-Mouebara confère aux femmes le droit à l'intégrité corporelle, droit de protester, droit d'agir en justice pour faire condamner et montrer du doigt le coupable. Même entre femmes, la loi Emilienne-Mouebara interdit toutes sortes de violences : atteintes physiques, morales, économiques, verbales, domestiques, sexuelles, en milieux professionnels, scolaires et autres », a expliqué la conseillère du chef de l'Etat.

Antoinette Kebi a rappelé à son auditoire que les groupes vulnérables sont des personnes rendues fragiles en raison de la maladie, de l'âge, de l'infirmité, de la déficiente physique ou psychique, de grossesse, de l'âge avancé,... L'Etat assure la promotion de leur droit et leur protection, les aide à devenir plus autonomes et à suivre les programmes d'action sociale mis en œuvre par le ministère de tutelle.

Fortuné Ibara

SANTÉ

Débat au CHU autour de la tumeur de Krukenberg

La tumeur de Krukenberg ou tumeur des ovaires, originaire le plus souvent d'une tumeur du système digestif, notamment de l'estomac ou parfois encore du cancer du sein, a fait récemment l'objet d'un débat au Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville.



Debout, le Dr Ngoteba présentant le sujet

Plusieurs présentations de la tumeur de Krukenberg, notamment son historique, sa prise en charge et son traitement, ont été faites dont celle du Dr Ngoteba. Elle a présenté un exposé

très riche en informations sur les stratégies de lutte contre ce cancer, édifiant les participants sur le premier cas clinique d'une jeune femme de 29 ans qui a été prise en charge au

service de cancérologie au CHU de Brazzaville.

Le Dr Ngoteba a, par ailleurs, informé qu'il s'agit des tumeurs très rares, exceptionnelles. « Je ne pense pas que cela sera la pre-

mière fois, mais c'est la première que nous prenons en charge dans notre service, parce qu'il y a beaucoup de malades qui n'arrivent pas dans les services et qui sûrement présentent également ces maladies », a-t-elle indiqué.

Elle a poursuivi qu'au niveau du traitement, il faut traiter en même temps la tumeur primitive et prendre en charge la tumeur secondaire. Le traitement de la tumeur de Krukenberg est chirurgical, elle doit être opérée pour éviter qu'elle opéré pour éviter qu'elle revienne. La thérapeutique associe le traitement de la maladie primitive et de la maladie secondaire. Elle a aussi souligné que la mé-

diane de survie est de deux ans, parce que c'est une maladie agressive qui évolue très rapidement et qui nécessite une prise en charge très spécifique. Ainsi, le Dr a indiqué que cette maladie est prise en charge par trois services, notamment le service de gynécologie, le service d'anatomie pathologie et le service de cancérologie.

Notons que cette énième réunion scientifique s'est déroulée en présence du directeur général du CHU de Brazzaville, le Pr Alexis Thierry Raoul Gombet, de médecins et professeurs ainsi que des étudiants. Elle a été coordonnée par le Pr Nkoua-Mbon.

Guillaume Ondze

VIOLENCES JUVÉNILES

Poursuivre les efforts de sécurité en milieu scolaire

Les violences scolaires, qui se sont multipliées ces derniers jours à Brazzaville, ont conduit certains élèves à la maison d'arrêt et à l'hôpital. La période de vacances qui approche devrait permettre aux pouvoirs publics et aux parents d'élèves de réfléchir sur des mesures pouvant juguler ce phénomène à la rentrée prochaine.

Le mois de mai qui vient de s'écouler a été très agité dans quelques établissements scolaires de Brazzaville du fait des rivalités entre les lycées d'enseignement technique et général qui accroissent les violences en milieu scolaire. Le 19 mai, au lycée Lumumba, un élève du lycée technique a été agressé pour être passé près de cet établissement. L'agresseur ayant été identifié, le proviseur l'a retenu dans son bureau en attendant l'intervention de la police. A l'arrivée des forces de l'ordre, les échauffourées ont éclaté entre élèves et policiers : lapidation d'un côté, utilisation des grenades lacrymogènes de l'autre.

En conséquence, près d'une vingtaine d'élèves a été interpellée dont une dizaine présentée devant le procureur. Finalement, ils ont été transférés à la maison d'arrêt, écroués par le juge des enfants et le 4e cabinet d'instruction près le Tribunal de Grande instance de Brazzaville. Motifs : destruction de biens immobiliers et tentative d'incendie volontaire. Notre confrère, le journal "Troubadour", a publié la liste des élèves concernés :

- 1- Banzouzi Nzahou (18 ans, élève en classe de 1ère D) ;
- 2- Kelena Steven (18 ans, élève en classe de 2nde A4) ;
- 3- Ndzaba Jean (17 ans, élève en classe de



Les efforts de lutte contre les violences en milieu scolaire doivent se poursuivre./DR

2nde C) ;
 4- Nsana Meirari (18 ans, 1èreA) ;
 5- Pomba Ntsieke (18 ans, 2nde C) ;
 6- Nkounka Jérémie (19 ans, 2nde C) ;
 7- Massamba Sidi (17 ans, 1ère D) ;
 8- Mbemba Caleb (22 ans, 1èreA) ;
 9- Nkouka Kemul (19 ans, 2nde A) ;
 10- Nganga Grâce 21 ans, 1ère D).
 Par ailleurs, le lycée technique 1er-mai n'a pas été épargné par cette vague de violences. Le 1er juin, des bagarres y ont éclaté

entre élèves. Une vingtaine d'entre eux a été placée en observation médicale par la sécurité civile, d'autres en garde à vue à la gendarmerie et à la police. Les jours de cours, les unités de police y sont déployées pour éviter que l'ordre public ne soit troublé et permettre que l'apprentissage se fasse dans le calme.

Initiatives de prévention
 Les violences répétitives en milieu scolaire à Brazzaville ne datent pas d'aujourd'hui.

Pour les prévenir, notamment au complexe A.A Neto qui abrite deux lycées, un collège et une école primaire, un poste de police a été érigé, après avoir enregistré deux cas de décès l'année dernière. Le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Jean Luc Mouthou, et celui de la Sécurité et de l'Ordre public, Raymond Zéphirin Mboulou, ont rendu ce poste opérationnel le 13 décembre dernier.

L'érection de ce poste de police a été un soulagement tant pour les autorités locales, les parents d'élèves, les équipes pédagogiques que pour les élèves eux-mêmes. Depuis lors, on ne parle plus de violences dans cet établissement comme avant.

Pour le ministre de la Sécurité et de l'Ordre public, Raymond Zéphirin Mboulou, l'installation des postes de police ne devrait pas uniquement se limiter au complexe A.A Neto. L'initiative devrait être élargie à d'autres établissements de sorte que les élèves apprennent dans les meilleures conditions et anticipent les violences en milieu scolaire. Il faut sans nul doute des moyens conséquents pour y parvenir. Tout devrait être mis en œuvre pour que l'année prochaine soit moins violente dans les écoles.

Rominique Makaya

HÔPITAL CENTRAL DES ARMÉES

La réhabilitation partielle du deuxième périmètre arrivée à terme

Commencés le 25 août 2021, les travaux de réhabilitation de l'Hôpital central des armées Pierre-Mobengo, concernant le deuxième périmètre, ont fait l'objet d'une réception provisoire, le 4 juin.

Accompagné du médecin colonel Jean Bertin Illoy, représentant le directeur central des services de santé l'Hôpital des armées Pierre-Mobengo, et du directeur général de l'équipement, le général Ambroise Mopendza, le ministre de la Défense nationale, Charles Richard Mondjo, a visité le chantier du deuxième périmètre réhabilité de cet hôpital.

L'objet de la visite était non seulement la remise de l'espace réhabilité, mais aussi de s'assurer de la bonne exécution des travaux prescrits aux sociétés BRRC et Technico, se rattachant à la réhabilitation des services du bloc opératoire, de réanimation, des consultations externes, de chirurgie A et B dans laquelle se trouve la suite présidentielle et aux salles spéciales d'hospitalisation.

« Nous sommes arrivés ici parce que depuis deux ans, des travaux impor-



Le ministre visitant les infrastructures

« Nous sommes arrivés ici parce que depuis deux ans, des travaux importants sont engagés dans cet hôpital, pour essayer de le réhabiliter. L'essentiel a été fait, mais tout n'est pas terminé, il nous faut dans les prochains jours équiper toutes les salles, ensuite assurer les conditions de maintenance et d'exploitation de ce matériel »,

tants sont engagés dans cet hôpital, pour essayer de le réhabiliter. L'essentiel a été fait, mais tout n'est pas terminé, il nous faut dans les prochains jours équiper toutes les salles, ensuite assurer les conditions de maintenance et d'exploitation de ce matériel », a indiqué Charles Richard Mondjo, à l'issue de la visite. Il a souligné que la direction générale des équipements et la direction centrale des services de santé doivent s'y atteler et faire des propositions pour la prochaine étape.

Notons que c'est vers la fin de l'année 2020 que furent lancés les travaux de réhabilitation des infrastructures du premier périmètre de l'Hôpital central des armées. Les travaux à exécuter devaient se rattacher à la réhabilitation des services du triage, des urgences 1 et 2, des consultations externes et des salles spéciales d'hospitalisation.

Guillaume Ondze

COMPÉTITION DE LA LANGUE ET CULTURE CHINOISES

Dix candidats pour une place en Chine

La finale de la compétition de la langue chinoise «Chinese bridge», qui est à sa septième édition en ce qui concerne la République du Congo et vingt et unième édition pour les étudiants et quinzième édition pour les élèves au niveau mondial, a mis aux prises par catégorie dix étudiants et dix élèves. Les épreuves se sont déroulées à l'Institut Confucius de l'Université Marien-Ngouabi, le 4 juin dernier.

La compétition est organisée pour promouvoir la langue et la culture chinoises, et favoriser les échanges culturels entre la Chine et d'autres pays. Dix étudiants et dix élèves par catégorie ont pris part à la finale dont les résultats seront rendus publics en juillet prochain. Le premier de chaque catégorie participera à la compétition mondiale qui aura lieu en Chine et regroupera plus de cent-soixante pays.

« Pour cette année, la particularité c'est que les candidats sont un peu plus jeunes que ceux de l'année dernière. En moyenne, ils ont un niveau de la langue chinoise plus élevé. Les élèves et étudiants parlent couramment la langue chinoise, cependant, ils accusent encore quelques difficultés quant à la connaissance culturelle sur la Chine. Pour bien apprendre une langue étrangère, c'est toujours mieux d'apprendre aussi la culture de cette langue », a déclaré le direc-



Etudiants et lycéens lors de la compétition / DR

teur chinois de l'Institut Confucius, Wang Yong Kang.

Cette année, une cinquantaine de lycéens et une quarantaine d'étudiants ont participé à la présélection. En ce qui concerne le Congo, la présélection des lycéens s'est déroulée le 14 mai, et

la finale le 21 mai, pendant que celle des étudiants s'est tenue le 28 mai. Dix meilleurs de chaque groupe ont participé à la finale. Les sujets ont porté sur le discours en chinois, des questions et réponses, la démonstration de l'art chinois.

Les finalistes, en ce qui concerne les étudiants, sont : Hardy Tandu, 92 points ; Rashmie Jenny Cadine Bazezi, 86,5 points ; José Ange Prinsel Ississou, 86 points ; Amour Destiné Tsiba Ndzeli, 79,5 points ; Confirmant Prince Milandou, 79 points ; Dieu-Merci Lydelor

Biahombela, 78,5 points ; Stedy Archimède Rodolphe Lekoulem-bira, 72,5 points ; Mafouze Elegbede, 62 points ; Destin Bouyou, 61 points ; et Tiepassan Anderson Cissoko, 57 points.

Pour les lycéens, ce sont Sabin Saël Batantou (lycée Chaminade, 89 points), Lucrech Dianelvie Bander (Institut Confucius, 85,75 points), Rodelia Chance Darchela Malanda (Institut Confucius, 85,75 points), Rêche Gloire Mianzougani (lycée Savorgnan de Brazza, 85,25 points), Jennifer Mbengué (Antonio Agostinho Neto A, 85 points), Espoir Bienaimé Samarange Diantela (lycée S. Mafouta, 83,75 points), Mauryl Trésor le Vaillant Ngounzou (lycée Victor Augagneur, 81 points), Christ-Stanel Ongossaka-Ngassaki (lycée de Kintélé, 78,25 points), Christ Madi-Nkassa (lycée de la Réconciliation, 77,75 points), et Lange Ossebi (Antonio Agostinho Neto A, 76 points).

Bruno Okokana

EXPOSITION

« Robots sapeurs » de Daniel Toya à l'IFC

Après deux semaines de résidence de création à l'Institut français du Congo (IFC), Daniel Toya, artiste sculpteur de la République démocratique du Congo (RDC), a inauguré son exposition « Robots sapeurs », le 4 juin. L'événement couplé à d'autres moments forts s'inscrivait dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de l'environnement qui a lieu le 5 juin dernier.

C'est à travers la célèbre phrase « Rien ne se perd, rien ne se crée : tout se transforme » d'Antoine Laurent de Lavoisier (1743-1794) qu'on peut dire que Daniel Toya puise son inspiration. En créateur insatiable, l'artiste sculpteur et concepteur robotique trouve satisfaction dans le détournement des usages premiers d'objets tels les jouets électroniques cassés, pièces informatiques, tôles, plastiques ou encore matières organiques. L'artiste se réapproprie ces matières à première vue inutiles, jetées au rebut, les assemble dans une logique de construction utilitaire mais aussi esthétique, et leur redonne vie sous forme de machines déconcertantes.

« Robots sapeurs », qui est présenté du 4 au 30 juin à l'IFC, est une série de robots moralisateurs sur l'action et les habitudes de l'Homme sur son environnement. Ce travail est à l'image des aspirations débordantes de Daniel, portées par la dimension de progrès tant technologique que sociétal. Les robots exposés à la vue et la conscience du public sont des métaphores de la société, cette société à laquelle il appartient et pour laquelle il œuvre en agitateur de pensées afin d'innover et faire évoluer les mentalités et les actions. A travers son art, il se dégage l'espoir de Daniel Toya pour un avenir qui permettra de « vivre dans un environnement sain et



Vernissage de l'exposition donnant à voir une performance des robots de Daniel Toya et sapeurs congolais/Adiac

sans difficultés », un endroit où tous les droits seront garantis et les libertés seraient respectées.

« Il était important pour nous de montrer que l'art pouvait s'inscrire dans la volonté de faire quelque chose pour la planète. Tout ce que vous voyez à travers cette exposition, c'est de la récupération d'objets. C'est absolument génial et bravo Daniel », a déclaré Régis Ségala, directeur délégué de l'IFC. Le vernissage de cette exposition a été meublé par la performance de l'orchestre de mannequins robots sapeurs fantômes de Daniel Toya et de la déambulation ou diatance des sapeurs congolais de Brazzaville.

« C'est un grand plaisir d'être là à l'IFC et d'inaugurer mon exposition consacrée à la série Robots sapeurs, à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement. Cette exposition n'aurait pu voir le jour sans le précieux soutien de l'IFC. Un grand merci également au public », a fait savoir Daniel Toya.

Notons que durant sa résidence à l'IFC, Daniel Toya a travaillé avec le marionnettiste burkinabé résidant au Congo, Zouber Aidara. Les deux artistes ont eu à effectuer la matinée du 4 juin par une parade artistique allant du rond-point de la case De Gaulle à l'IFC.

Merveille Atipo

TOURISME

Les Etats-Unis vont aider le Congo à développer le secteur

L'ambassadeur des Etats-Unis à Brazzaville, Eugène Young, a affirmé, le 3 juin à l'issue d'un échange avec la ministre du Tourisme et des Loisirs, Destinée Hermella Doukaga, que son pays va accompagner le Congo à développer son secteur touristique.

La ministre du Tourisme et des Loisirs et le nouvel ambassadeur des Etats-Unis au Congo ont débattu essentiellement des questions liées au développement du tourisme dans le pays. A cet effet, le diplomate américain a exprimé la volonté de son pays d'accompagner le gouvernement congolais dans le développement de l'éco-tourisme.

« Nous avons discuté globalement du partenariat entre le Congo et les Etats-Unis et du développement du tourisme au Congo. A cet effet, nous avons relevé la nécessité de développer un projet d'envergure sur l'écotourisme au niveau du Parc Nouabalé Ndoki avec l'appui de WCS. Cela nous permettra de soutenir la gestion de ce parc sur une période de vingt-cinq ans, dans un premier temps », a souligné Eugène Young.

Les deux personnalités ont aussi discuté des questions de protection de l'environnement et de la lutte contre des changements climatiques, les deux sous-secteurs ayant une liaison étroite avec le tourisme. L'objectif des gouvernements américain et congolais est de booster ce secteur retenu parmi les domaines stratégiques pour la diversification de l'économie nationale.

Leur vision, a précisé l'ambassadeur américain, c'est aussi de créer des emplois au profit des Congolais, notamment de la population riveraine des parcs à travers le pays.

« Le Congo dispose d'importantes opportunités touristiques. A travers le pays, il y a des choses uniques qu'on ne trouve nulle part au monde. Vous avez, par exemple, d'énormes sites touristiques ainsi qu'une flore et une faune exceptionnelles qui attirent les visiteurs. J'étais étonné lorsque j'ai appris que la plupart des touristes qui visitent le parc d'Odzala Kokoua sont des Américains. Cela justifie l'intérêt que nous avons pour le Congo », a renchéri Eugène Young, arrivé au Congo le 23 février dernier, succédant à Todd Haskel.

Firmin Oyé

DIPLOMATIE

L'Italie salue les bonnes relations avec le Congo

A l'occasion de la fête nationale de son pays, l'ambassadeur d'Italie Luigi Diodati en poste au Congo, a organisé, le 2 juin, à Brazzaville une cérémonie commémorative marquant l'abolition de la monarchie.

Dans son discours prononcé en présence des membres du gouvernement congolais et de plusieurs autres invités, l'ambassadeur Luigi Diodati a saisi l'opportunité pour remercier le chef de l'Etat, Denis Sassou N'Gesso, pour le chaleureux accueil réservé lors de sa présentation des lettres de créance, sans oublier les membres du gouvernement qui ont rehaussé de leur présence la cérémonie, ses collègues diplomates, « et en particulier les ambassadeurs européens pour leur soutien au nouveau venu » qu'il est.

S'agissant des relations entre le Congo et l'Italie, Luigi Diodati a souligné qu'elles sont « très bonnes » comme le témoignent, a-t-il rappelé, les deux visites effectuées par le ministre italien des Affaires étrangères Di Maio au Congo, le 18 et 21 mars dernier. Les deux rencontres, a indiqué le diplomate, ont été précédées par deux conversations téléphoniques entre le président Denis Sassou N'Gesso et le Premier ministre italien, Mario Draghi.

Au nom de la communauté Italienne, il a remercié les Congolais pour avoir accueilli la nouvelle



Luigi Diodati délivrant son message / Adiac

équipe « très amicalement dans ce pays ». « Au Congo, la communauté Italienne est très active. Il n'y a pas que de grandes entreprises comme Eni, Seas Sarlu ou Renco, mais beaucoup d'autres, moyennes et petites qui travaillent chaque jour pour consolider un partenariat gagnant-gagnant entre le Congo et l'Italie », a indiqué l'ambassadeur.

Par ailleurs, le diplomate Italien

a rendu hommage aux religieux et aux représentants d'organisations non gouvernementales et associations italiennes qui, selon lui, font « un grand travail » pour la société civile, notamment dans les orphelinats, les hôpitaux ou dans des établissements scolaires.

S'agissant de la fête nationale de son pays, l'ambassadeur Luigi Diodati a expliqué qu'elle est célébrée parce que le 2 juin 1946,

en Italie, a eu lieu un référendum qui a permis l'instauration de la République et l'abolition de la monarchie.

En effet, la fête de la République, célébrée chaque année le 2 juin, est la seule fête nationale civile en Italie. Elle rappelle le référendum institutionnel des 2 et 3 juin 1946 qui demandait aux Italiens de choisir une forme de gouvernement entre monarchie et république après la chute du

fascisme. Après 85 ans de règne, les monarques de la Maison de Savoie furent alors exilés.

Parlant de l'ambassade de l'Italie, il a affirmé qu'elle est toujours ouverte aux Italiens et aux Congolais. « Personnellement, je tiens beaucoup à promouvoir ces liens particuliers avec nos interlocuteurs et partenaires congolais. De manière générale, je tiens beaucoup cet esprit de collaboration, de relation « people to people » comme on dit en anglais, dans le cadre de cette solidarité et coopération mutuelle qui avait caractérisé même l'action d'un Italien, ensuite naturalisé Français, dont on vante encore aujourd'hui ses mérites au Congo, j'ai cité, Pierre Savorgnan De Brazza », a assuré Luigi Diodati.

Après Brazzaville, l'ambassadeur a annoncé que la fête de la République sera également célébrée à Pointe-Noire où vit la majorité des Italiens. Rappelons que le nouvel ambassadeur Italien, Luigi Diodati a remis ses lettres de créance au chef de l'Etat congolais, Denis Sassou N'Gesso, le 30 mars dernier.

Rude Ngoma et Yvette Reine Nzaba

RÉFLEXION

Mieux défendre le Bassin du Congo

De la même façon que l'Union européenne réfléchit enfin sérieusement à la mise en place d'une communauté de défense qui assure son indépendance face aux grandes puissances, Etats-Unis compris, de la même façon l'Afrique centrale doit maintenant se mobiliser pour viser et atteindre le même objectif. Tout comme ce qui se passe sur le Vieux continent avec la guerre en Ukraine génère ce processus, les tensions qui s'aggravent aujourd'hui entre la République démocratique du Congo (RDC), le Rwanda et le Burundi le confirment, en effet, de façon claire pour l'ensemble du très stratégique Bassin du Congo dont Brazzaville et Kinshasa occupent le centre.

L'enjeu d'un tel mouvement est considérable à tous égards. Pour au moins quatre raisons que voi-

ci résumées en quelques lignes :

° D'abord parce que le sort de centaines de millions d'êtres humains en dépend. Rassemblant quinze Etats au sein de diverses institutions (CEEAC, Cémac, CIRGL, etc.), le Bassin du Congo est l'une des principales communautés de l'Afrique. De sa stabilité intérieure dépend donc la paix de tout le continent, réalité stratégique que reconnaissent enfin l'Union africaine, les Nations unies et surtout les grandes puissances extérieures.

° Ensuite parce que les richesses naturelles de cette partie de l'Afrique sont immenses mais aussi convoitées par ces mêmes puissances extérieures et surtout par les mafias de toutes sortes qui tentent de les voler aux peuples de cette sous-région. Avec une forme de colo-

nisation qui ne dit pas son nom mais qui est bien réelle comme le prouvent les violences extrêmes qui frappent des régions entières de la RDC.

° Ensuite et toujours parce que le Bassin du Congo est appelé à jouer un rôle primordial dans la protection de la nature et donc dans la survie de l'humanité. Comment, en effet, les Etats et les gouvernements pourraient-ils défendre, protéger le deuxième bassin fluvial de la planète – qui en devient le premier du fait de la dégradation continue de l'Amazonie – s'ils ne mettent pas en place un système de défense global ?

° Enfin parce que les pays comme le Congo, le Gabon, le Cameroun, la RDC, le Rwanda se sont dotés, tout au long de la dernière décennie, des grandes

infrastructures qui permettront à leur communauté régionale de progresser fortement sur la voie du progrès économique et social en échangeant dans tous les domaines de l'activité humaine. Exactement comme l'ont fait dans le passé les Etats-Unis, l'Europe, la Russie, l'Inde ou la Chine.

Ecrivons-le sans l'ombre d'un doute : le Congo est aujourd'hui l'Etat le mieux placé de l'Afrique centrale pour lancer le processus d'intégration militaire et stratégique dont dépend la stabilité et donc la poursuite de ce grand mouvement. En témoigne avec force le rôle croissant que le port de Pointe-Noire joue dans la protection du golfe de Guinée qui devient l'un des points de passage les plus importants de la planète.

Jean -Paul Pigasse